

GOUDELIN
22290



JUILLET 2023
N°26

GOUDELIN

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Déambulation goudelinaise...

Légende : Photo prise par un coureur de L'Isle sur le sentier de Kerverder



Suivez-nous sur: site internet : www.goudelin.fr • Sur Facebook: [@mairiedegoudelin](https://www.facebook.com/mairiedegoudelin) • Contactez-nous par mail: mairie@goudelin.fr

AVEC L'ÉTÉ, ET LE SOLEIL QUI RÉCHAUFFE LE CŒUR ET L'ESPRIT, VOICI ENFIN VENU LE TEMPS TANT ATTENDU DE L'ANNÉE, LES VACANCES !

Qu'elles soient scolaires ou annuelles, elles permettent à chacun(e) de déconnecter du tumulte que nous infligent le travail, la gestion quotidienne et le besoin de tout faire à la perfection.

Etre en vacances c'est n'avoir rien à faire et avoir toute la journée pour le faire !

Pour tous les écoliers, l'arrivée de l'été rime avec grandes vacances avec leurs parents ou leurs grands-parents. C'est l'occasion pour eux de voyager, de découvrir de nouvelles destinations à la mer, à la campagne ou à la montagne.

Chacun organise ce temps de repos selon sa volonté, attacher la caravane et prendre la route, s'échapper loin très loin, ou encore rester dans notre belle région, la Bretagne, qui nous offre une multitude de paysages magnifiques et d'occupations durant l'été.

Saviez-vous que le littoral breton représente un tiers du littoral français ? Et qu'aucune commune en Bretagne n'est située à plus de 80km de la mer ?

Mais pour certains, l'été est aussi le moment des récoltes dans les vergers et des moissons dans les champs...Pour eux, les vacances ce sera pour plus tard !!!



VOICI QUELQUES CONSEILS SIMPLES, AFIN QUE CET ÉTÉ PASSÉ CHEZ NOUS, SOIT RICHE D'AVENTURES, DE JOIES, DE SURPRISES ET DE DÉCOUVERTES

LES VACANCES
SE LEVER AVEC LE SOURIRE
SE BADIGEONNER DE CRÈME SOLAIRE
ALLER À LA PLAGE
SE PROMENER LES PIEDS DANS L'EAU
RAMASSER DES COQUILLAGES
CONSTRUIRE DES CHÂTEAUX DE SABLE
PROFITER DU SOLEIL
JOUER AVEC LES VAGUES
SECOUER SA SERVIETTE
ADMIRER LES COUCHERS DE SOLEIL
SE JETER À L'EAU
SOMNOLER EN SENTANT LA BRISE
SAVOURER CES BELLES JOURNÉES
DE CALME & DE DÉTENTE

TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE SOUHAITE À TOUTES ET TOUS, GOUDELINAISES, GOUDELINAIS, OU VACANCIERS DE PASSAGE DANS NOTRE COMMUNE, UN TRÈS BEL ÉTÉ ET DE TRÈS BELLES VACANCES, PROPICES AU RESSOURCEMENT ET À LA SÉRÉNITÉ SURTOUT PRENEZ SOIN DE VOUS !

Brigitte LE MOAL & Anne Marie ROUAULT, adjointes



ECONOMIES D'ÉNERGIE :

Cet hiver, la municipalité a procédé à la coupure de l'éclairage public et du panneau lumineux entre 21h et 7h30. Une rénovation des lanternes est également programmée.

Soyons éco-responsables : merci aux associations d'être vigilantes sur leur utilisation en chauffage et électricité des salles communales.



Permanences des élus :

Site internet www.goudelin.fr pour toute remarque, information ou suggestion que vous souhaiteriez leur communiquer.



Informations pratiques :

→ site internet de la mairie
→ BANDEAU «Contact et informations»

Goudelin – Bulletin d'informations municipales

Directeur de la publication : Laurent Le Faucheur, Maire de Goudelin

Conception - Mise en page - Impression : 960 exemplaires - Emmanuelle Le Mercier Lespoul 22290 Goudelin & Alicia Le Roux

Rédaction – Diffusion : Mairie de Goudelin – 15, rue de la Mairie 22290 Goudelin
02.96.70.01.95 – communication@goudelin.fr

Crédits photos : Mairie de Goudelin, Le Télégramme, Ouest-France, associations communales

Prochain numéro : décembre 2023

Suivez-nous sur : www.goudelin.fr et [f @mairiedegoudelin](https://www.facebook.com/mairiedegoudelin)

ÉTAT-CIVIL



Naissances

(Sur accord de publication des familles)

7 naissances dont :

- 18 novembre 2022, Timéo VERSIGNY
- 15 janvier, Adèle COLLEN
- 03 février, Romane CALVEZ
- 01 mai, Loen LE CASTREC
- 22 mai, Clémence JOURDEN



NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET NOS VŒUX DE BONHEUR AUX BÉBÉS.

Mariages

(Sur accord de publication des époux)



- 13 mai, Sandrine BOUGET et Julien LE BIHAN

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX JEUNES MARIÉS.

Décès

(Sous réserve des informations reçues en mairie, pour les personnes décédées en EPHAD)



- 25 novembre 2022, Marcel GUÉGUEN
- 02 janvier, Guillaume QUÉMERAIS
- 11 février, Gérard TURBAN
- 19 février, Jeannine TREUST née BENT OMAR
- 02 mars, Jeannine LE BARS née PIERRÈS
- 26 mars, Michel FICHOT
- 02 avril, René LE BIHAN
- 05 avril, Anna LE PAGE née CORSON
- 06 avril, Hervé MICHEL
- 28 mai, Françoise LARIVEN née VOISIN
- 05 juin, Anne POULOUIN née LE BERVET
- 06 juin, Simonne ETIEMBLE née LE CHAT



NOS SINCÈRES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DANS LA PEINE.

SOMMAIRE

ÉDITO	2 à 4
ÉTAT-CIVIL	3
INFOS COMMUNALES	5 à 6
RETOUR EN IMAGES	7 à 8
TRAVAUX ET RÉALISATIONS	9
INCIVILITÉS	10
NOUVEAUX COMMERÇANTS	10
PV DES CONSEILS MUNICIPAUX	11 à 17
MOT DE LA MINORITÉ	17
VIE ASSOCIATIVE	18 à 22
SCOLAIRE & PERISCOLAIRE	23 à 26
VIE CULTURELLE	26
ZOOM SUR...	27
CCAS	28
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	29
COMITÉ DES FÊTES	30
RECETTES D'ÉTÉ	31

HORAIRES MAIRIE

Lundi de 8h30 à 12h30
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h30
02.96.70.01.95.



MARCHÉ



Chaque jeudi, Les commerçants présents proposent viande, charcuterie, fruits, légumes, crêpes, galettes, fromages, plats préparés, poisson, thé, épices, gâteaux secs...

Durant la période hivernale, afin de mieux affronter le froid, un

petit café a été offert aux chalandis et aux commerçants.

Certains marchés de l'été seront animés par les commerçants lors d'une soirée dégustation, par les Kanerien, les pompiers... : les associations ou musiciens qui souhaiteraient y participer peuvent contacter l'accueil de la mairie...ils seront les bienvenus !

Nous souhaitons accueillir d'autres exposants durant la période estivale afin de compléter ces offres.

Ce marché est très apprécié non seulement par rapport aux produits proposés, mais surtout pour les moments d'échanges et de convivialité qu'il génère.



PARDON DE L'ISLE 2023

RAMASSEURS 2023

Quartiers	Quêteurs
RANGARE	Christophe le BONHOMME - David LE GOUX
NANCOEN	Nicolas MARTIN - Jacques BONETTI
KERILIS	Pierre SEVRET - Yvon SEHAN
DREVEZ	Patrick BARBOT - Jonathan LUNEAU
TREVENOU	Claude LE GARFF - Joël LE PAGE
BOIS DE LA ROCHE	Mickael VINCENT - Vincent ILLIEN

Programme des festivités

SAMEDI 8 JUILLET

10 h : Ramassage des fagots

12 h 30 : Repas des quêteurs de bois au Fift'Isa

14 h : Concours de boules USG (au Fift'Isa)

19 h 30 : Repas saucisses frites de l'amicale des pompiers

21 h : Veillée du Pardon suivie de la messe (22h) à la chapelle Notre-Dame de l'Isle, procession, descente de l'ange et Tantad

23 h : Feu d'artifice

FÊTE FORAINE DU VENDREDI SOIR AU LUNDI SOIR

DIMANCHE 9 JUILLET

A partir de 7 h 30 : Brocante organisée par le Comité des Fêtes

LUNDI 10 JUILLET

10 h : Bénédiction et baignade des chevaux

11 h 30 : Défilé des Reines dans le bourg

12 h : Apéritif à la salle des Fêtes

12 h 30 : Repas champêtre du Tennis de Table sur le site de la chapelle Notre-Dame de l'Isle

REUNION PIEGEAGE FRELONS ASIATIQUES

À l'initiative du Groupement de défense sanitaire des abeilles des Côtes-d'Armor et de la municipalité de Gouelin, une réunion concernant la lutte contre le frelon asiatique s'est déroulée le 22 février à la salle des fêtes. Pierrick Le Floch, technicien sanitaire apicole, et Sylvain Léon, apiculteur à Bringolo, ont informé les participants sur la technique de piégeage des reines fondatrices, à mener de début mars à mi-mai, afin de freiner l'expansion de l'espèce.

La municipalité a acheté 50 pièges pour un montant de 300€. Une cinquantaine de personnes avaient signé la charte d'engagement pour devenir piégeur volontaire de reines fondatrices.

Bilan provisoire au 31 mai : **prélèvement de 907 reines fondatrices** en notant que les pièges placés à côté de camélias en fleurs ont donné de meilleurs résultats, une dizaine de nids primaires détectés.

L'opération de destruction des nids est reconduite cette année. Elle est prise en charge pour un tiers par Leff Armor, un tiers par la municipalité et un tiers par le résident.



MISSION ARGENT DE POCHE

Pour la seconde année consécutive, la municipalité a relancé l'opération « Argent de poche » destinée aux jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Quatre jeunes se sont portés volontaires, avec pour premières missions : le rangement des archives de la mairie et des décorations de Noël ; la couverture et la mise en rayons des nouveaux livres à la bibliothèque et le nettoyage de l'ancienne garderie de l'école.

D'autres missions seront organisées en juillet et en octobre : **les inscriptions sont encore ouvertes pour celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre l'équipe !**

La municipalité remercie Anais, Brayan, Lilou et Lou Ann de leur participation active.

Ces moments passés avec nos jeunes Gouelinais sont riches en échange et leur permettent un début d'intégration dans la vie communale.



Nettoyage cimetière :
Un nettoyage du cimetière avant la Toussaint sera organisé courant octobre.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉCOLE



Lors de la réunion publique du 26 janvier, M. Velly a présenté les études de projet de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor).

Deux solutions ont été évoquées : la création d'une école neuve ou la réhabilitation des deux écoles existantes.

Dans le premier cas : la construction d'un complexe neuf, implanté sur un terrain de 50 ares, situé entre le lotissement des Lavandières et la médiathèque. Le bâtiment scolaire occuperait une surface de 820 m², le restaurant scolaire, 270 m² et l'ensemble représenterait une surface globale de près de 4 350 m², cour comprise. Une estimation des coûts, effectuée en septembre, donne un chiffre de 3 M€, auxquels il convient d'ajouter les frais

d'honoraires estimés à 800 000€.

La seconde solution propose de réhabiliter les deux écoles existantes : la maternelle et l'élémentaire. Elle impose de restructurer et réaménager les espaces, dans des constructions enclavées dans le bourg, avec les contraintes de l'emprise foncière. Ce projet, évalué à 1,5 M€ pour la partie travaux, imposerait de trouver une solution pour assurer les cours pendant le temps du chantier.

À l'issue de cette réunion publique, les élus se sont concertés afin de répondre aux interrogations des uns et des autres et reprendre l'explication des scénarios possibles en fonction de moyens financiers de la commune.

La municipalité ne souhaitant pas atteindre un endettement supérieur à six années de capacité de remboursement, le projet neuf à plus de 4 M€ était de fait impossible à engager. Lors d'un conseil municipal dédié, un vote à bulletin secret a donné 12 voix pour la rénovation de l'école existante, 1 vote pour une construction neuve, 5 blancs et 1 nul.

Ce budget maximal a été défini en conseil en fonction des possibilités communales, en tenant compte des investissements en cours ou à réaliser (rénovation énergé-

tique de la salle des fêtes, les commerces comme la boulangerie, la voirie, etc...)

La rénovation se fera en plusieurs phases, la première s'orientant vers la rénovation de la partie maternelle.

L'étude initiale de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor) sera reprise, en concertation avec les enseignants, pour préciser et finaliser le projet.

Des subventions sont recherchées afin de diminuer la part communale et limiter l'impact financier pour les Gouelinais.

AGENCE POSTALE
AGENCE POSTALE COMMUNALE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 9h00 à 12h30

BOITE A LIVRES

Mise en service le mercredi 17 mai d'une boîte à livres devant le City Stade : armature conçue par Bruno et fabriquée par les Ets Collin-Le Bars, parement en bois posé et peint par les services techniques, panneau vinyle de présentation illustré par Guy Barluet...remplissage en livres effectué par Anne-Marie et Brigitte, grâce à un premier désherbage des rayons à la bibliothèque et aux divers dons des abonnés et particuliers : bref, un travail d'équipe au service de la culture pour tous, en accès totalement libre !

Environ 250 livres à votre disposition !



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La mairie se doit d'assurer la sûreté et la commodité du passage ainsi que la propreté dans les rues, places et voies publiques : mais dans les faits, il est concrètement impossible, pour une commune, de balayer, déblayer ou déneiger devant la porte de chacun...

Nous vous rappelons donc que l'entretien des trottoirs devant chez soi fait partie des **obligations à respecter** en tant qu'occupant d'un bien, **qu'on soit propriétaire ou locataire de son logement, maison individuelle ou lotissement.**

Ces obligations concernent :

- Le désherbage (sans produit phytosanitaire !),
- Le balayage des feuilles,
- Le nettoyage de la neige.



FIBRE OPTIQUE

Une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes le 4 mai dernier, animée par Quentin Pichard, du syndicat mixte Mégalis Bretagne, en présence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté et maire de Lannebert, Laurent Le Faucheur, maire de Goudelin, et un peu plus de 120 personnes.

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur certains secteurs de Goudelin, où 379 logements sont d'ores et déjà raccordables.

Comment faire pour être raccordé ?

« La première étape consiste à vérifier si le logement est éligible grâce au service disponible à l'adresse suivante : mega.bzh/fibre ; Les personnes intéressées pour le raccordement à cette technologie doivent contacter un fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit. Un

technicien viendra raccorder l'habitation ou l'entreprise au réseau de fibre optique. Par ailleurs, cette opération est gratuite.

Il est conseillé d'organiser sa venue en préparant le passage et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne très haut débit

En dehors des agglomérations qui seront couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne très haut débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90 % du territoire breton et 60 % de la population. Objectif : raccorder 100 % des Bretons à cette technologie d'ici la fin 2026.

Mégalis Bretagne livre les éléments opéra-

tionnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, au fur et à mesure des déploiements, qui les exploite et vend des droits d'utilisation aux fournisseurs d'accès Internet (FAI), qui raccordent leurs abonnés. Ces opérations sont cofinancées par l'Union européenne (FEDER), l'État (Fonds national pour la société numérique), la Région, les Départements et les communautés de communes « **Un budget d'un million d'euros est consacré, par an, au déploiement de la fibre optique pour les 27 communes de Leff Armor communauté** », a ajouté Jean-Michel Geffroy.



MON TRO BREIZH « LES PIERRES LEVÉES »

La commune de Goudelin est traversée par l'itinéraire de randonnée du Tro Breizh, développé par l'association « Mon Tro Breizh », en lien avec la Région Bretagne. Pour symboliser cet itinéraire historique, qui faisait autrefois le tour de la Bretagne, chaque commune traversée peut se doter d'une PIERRE LEVEE, haute de 2 mètres et sculptée en granit de Perros-Guirec. Elle coûte 3 000€ et sera financée via du mécénat local (particuliers ou entreprises). Cette pierre levée permettra aux marcheurs d'identifier la commune et de valoriser le tissu économique local, grâce à des QR codes connectés.

Pour matérialiser son appartenance au réseau des communes traversées par le Tro Breizh, le conseil municipal a décidé à

l'unanimité de transmettre à l'association un « Bon pour lever une Pierre ». La commune s'engage sur un financement communal à hauteur de 300€ et autorise l'association à lancer la recherche de mécénat pour le complément (site internet, réseaux sociaux, newsletter, financement participatif...).

Elle recherchera de son côté les mécènes locaux potentiels et communiquera localement pour orienter les dons vers l'association Mon Tro Breizh.

IMPORTANT : la pierre ne sera levée que si la somme des 3 000€ est atteinte (via les promesses de dons).

Liens utiles :

<https://www.montrobreizh.bzh/fr/>

<https://www.montrobreizh.bzh/fr/je-leve-des-pierres/>



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Pour faire ou refaire votre carte nationale d'identité ou votre passeport, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement, mais vous devez **OBLIGATOIREMENT** prendre rendez-vous.

Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous de votre pré-demande établie en ligne sur ants.gouv.fr et des pièces justificatives nécessaires.

SOYEZ VIGILANT : l'allongement des délais d'obtention des rendez-vous est très important, pensez à anticiper vos demandes.

Plus d'informations : www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

RETOUR EN IMAGES DE LA VIE COMMUNALE

Clarisse Lavanant

Chapelle ND de l'Isle, concert de Clarisse Lavanant le dimanche 27 novembre 2022, à l'invitation de l'association Kanerien An Enez



Médaille du travail pour Isabelle et Karen

Le 10 février, remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du travail, échelon argent à Karen Touboulic et Isabelle Garlantezec, toutes deux au service de la commune depuis 20 ans. Cette sympathique cérémonie s'est clôturée autour d'un repas partagé avec leurs collègues et les élus.



Festival Leff Dance ! 2 spectacles à Goudelin !



5 mars : Cas clinique, danse normale (Cie Ambitus)



18 mars : Danse participative Donne-moi la main - HAPPY MANIF (David Rolland chorégraphies)

Cérémonie du 19 Mars 1962



Remise de la médaille de la FNACA à Bernard Illien, pour ses 25 années de vice-présidence et à Jean-François Le Guen, décoré de la Croix du Combattant par Xavier Morice

Cérémonie nouveaux arrivants et bébés



Les membres de la municipalité ont organisé le samedi 26 novembre 2022, à la salle des fêtes, un apéritif/réception afin d'accueillir les 51 nouvelles familles goudelinaises, ainsi que les 22 bébés nés en 2022 sur une commune du département 22 !

Un cadeau personnalisé a été remis à chaque enfant, une plaquette de présentation de la commune aux nouveaux Goudelinais, et un abonnement gratuit d'un an à la bibliothèque proposé.

Tous nos vœux de bienvenue à ces nouveaux arrivants !



TÉLÉTHON



Des couleurs, de l'énergie, de la motivation, de l'enthousiasme pour ce « Colore ton Téléthon » 2022 !

Le Trial/rando, les animations, la sortie cyclo, le selfie-photo, le concours de boules, le tournoi de volley, les décorations fabriquées par les enfants de la garderie ainsi que la vente de pains au chocolat par les enfants des 2 écoles, ont permis de récolter 2 314 € au profit de l'AFM-TELETHON.

Visite sous-préfet



Le 15 février, M. Serge Delrieu, sous-préfet en charge de l'arrondissement de Guingamp, était en visite à Goudelin où le maire et les cinq adjoints lui ont présenté la commune, abordé le projet scolaire et évoqué la rénovation énergétique de la salle des fêtes ainsi que le maintien des commerces locaux. Déplacement rue d'Armor et visite de la chapelle ND de l'Isle avec les représentants de l'association des Kanerien an Enez.

Déportation



Le dimanche 30 avril à 11h, rassemblement au cimetière d'élus et familles de déportés, pour la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation

Soirée avant Noël



Le jeudi 15 décembre, le Père Noël s'est invité au marché local, et a inauguré son nouveau chalet installé sur le parvis de l'église. À cette occasion, les enfants du périscolaire ont réalisé une magnifique chorégraphie sur « We wish you merry christmas » de Mariah Carey et les parents de s'essayer aux traditionnels chants de Noël...dans une ambiance très conviviale.

Malgré la soirée très fraîche, nombreux ont été les volontaires pour déguster le vin chaud préparé par la municipalité !

Cérémonie du 8 Mai 1945



Rassemblement devant le monument aux morts en commémoration du 78ème anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945

Marché de Noël



La météo du dimanche 18 décembre étant catastrophique, le marché de Noël s'est tenu dans la salle des fêtes.

Quelques associations de la commune se sont associées aux 15 exposants présents, permettant aux visiteurs d'effectuer leurs derniers achats de bijoux, fleurs, produits locaux, épices, livres, etc...

Dans cette atmosphère de partage qu'inspirent les fêtes de Noël, des boissons chaudes, gâteaux, huîtres et un service de petite restauration étaient également proposés aux visiteurs.

Le Père Noël s'était également déplacé pour l'occasion...

Nettoyage de la chapelle



Quelques personnes s'étaient portées volontaires pour réaliser un nettoyage aux abords de la chapelle mais la météo de ce lundi 15 mai... les a contraintes à se mettre à l'abri...

Qu'à cela ne tienne ! De ce fait, l'autel a été nettoyé, les bancs et chaises cirés, le sol balayé, la fenêtre de la sacristie préparée à être repeinte et l'intérieur du clocher nettoyé et débarrassé de ses mauvaises herbes.

Si besoin, une nouvelle journée sera organisée avant le Pardon pour le nettoyage extérieur.

Vœux du Maire



Le dimanche 8 janvier était une journée très attendue par la municipalité, qui après 2 années de mandat, pouvait enfin présenter ses vœux à la population !

À l'issue de la présentation des réalisations et projets de la commune, Laurent Le Faucheur a remis à Albert BURLLOT (« Une personnalité dans la commune reconnaissable à sa barbichette bien implantée et sa mèche parfois rebelle », a indiqué le maire), la médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif, accordée par le préfet, au regard de la cinquantaine d'années passées au service des associations goudelinaises : « Pour toute cette vie passée et future, au sein des associations, je suis heureux et honoré de te remettre cette médaille, symbole de ton engagement. »

À peine arrivé dans la commune, en 1970, Albert a très vite intégré le comité des fêtes (présidé à l'époque par Yves Carzunal) et également contribué à la première édition du moto-cross en 1974, jusqu'à ces dernières années, où il était responsable de la mise en place des 200 barrières au circuit de Pont-Purluet. Il s'est aussi investi dans la fabrication de chars et décorations, au sein des quartiers, pour la « Fête des Fleurs » de la mi-carême, la traditionnelle élection des reines, la préparation du Pardon de l'Isle et, à une époque, l'organisation d'un bal tous les quinze jours.

En 1995, il intègre les Kanerien an Enez, association qui fait vivre la chapelle de Notre-Dame-de-l'Isle au travers de concerts et visites guidées. Association qu'il préside aujourd'hui, depuis le décès de son ami, Gilbert Lariven.

Félicitations !



Toutes nos félicitations à Louna et Maëlys Jégouic-Simon, 11 ans et 10 ans, seules représentantes françaises en duo, qui ont remporté la 4ème place au championnat d'Europe de twirling bâton, à Montichiari, près de Milan, en Italie.

De très beaux résultats également au championnat de France : Chloé, 4ème en strutt minimes, Louna et Maëlys, 4èmes en duo cadettes.

Elles ont porté haut les couleurs de notre commune ! Bravo à elles !

La Maison de tous les dangers



Dans le cadre d'une opération de prévention sur les accidents domestiques, les élus de la caisse locale GROUPAMA Lanvollon-Goudelin ont organisé une animation autour de la maison de tous les dangers, à l'intention des écoles du secteur et plus précisément des enfants de la Grande Section au CE2.

C'est environ 200 enfants qui ont été accueillis à la salle des fêtes de Goudelin, du 20 au 24 mars, lors d'ateliers de prévention, animés par Cathy Raoult et Laurent Courcoux.

Un petit retour en arrière s'imposait...



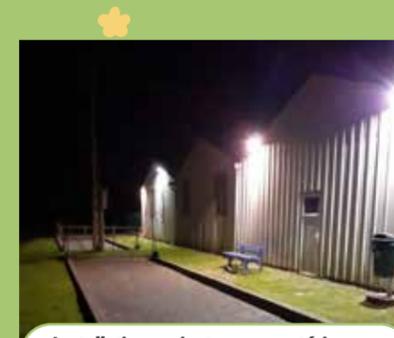
Le saviez-vous ? Michelle et Albert ont été l'un des premiers couples à organiser leur mariage dans la salle des fêtes communale, récemment construite...

C'était un lundi de Pentecôte, le 18 mai 1964 : Pour la petite anecdote, cette même salle était occupée la veille pour la kermesse de l'Amicale Laïque, qui a libéré la salle à 2 heures du matin pour les préparatifs du mariage !

À la sortie de l'église, les invités dansaient au son des biniou, sur la place de l'église, avant de se rendre au cimetière et à la chapelle Notre-Dame de l'Isle : c'était la tradition, indique Michelle.

Entre les deux repas... à l'époque, un mariage, c'était toute la journée... l'assemblée se rendait au château de Montjoie avant de s'arrêter au café « Jean GOUPIL » qui se trouvait aux 4 vents.

Par ce petit clin d'œil, la municipalité souhaitait vous remercier de votre implication sans faille depuis toujours, au sein de la commune... et vous renouveler tous ses vœux de bonheur pour les années à venir !



Installation projecteurs en extérieur au boulodrome



Nouvelle remorque aux services techniques



Curage et dérasement secteurs Golot Ste Margerite Mez an Forn



Palissade fabriquée par les services techniques pour cacher les compteurs eau et électricité



Peinture et rénovation des jardinières de fleurs communales par les services techniques



Aménagement pour améliorer la visibilité entre l'espace convivialité et les allées



Boîte à livres devant le City Stade : armature conçue par Bruno et fabriquée par les Ets Collin-Le Bars, parement en bois posé et peint par les services techniques, panneau vinyle de présentation illustré par Guy Barruet



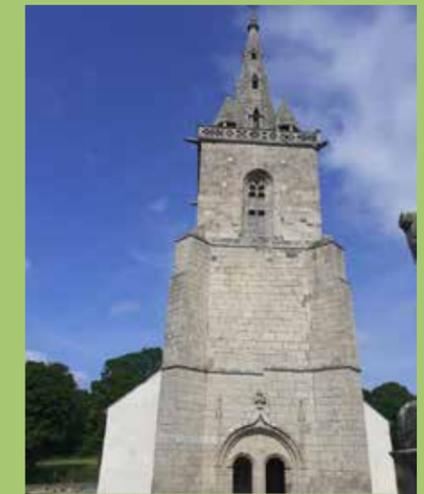
Pose d'enrobé au bois de la Roche



Travaux lotissement Croix Rouge



Démontage de l'ancienne chaudière de la salle des fêtes et nettoyage des locaux par les élus



Réfection pignon nord de la chapelle ND de l'Isle par les Ets Boulzec



Broyage des sapins de Noël déposés par les Goudelinais pour le paillage des espaces verts communaux



Préparation de l'enrobé aux Services Techniques

INCIVILITÉS...DES ATTEINTES À NOTRE CADRE DE VIE ET AUX RÈGLES ESSENTIELLES DU VIVRE ENSEMBLE...



3 grilles galvanisées dérobées au complexe sportif



Introduction dans maison inhabitée



Inscriptions sur mur local sportif récemment rénové



Dépôt sauvage au Vieux Moulin : auteur identifié et verbalisé



Dépôt de sacs poubelle



Panneau STOP...bizarrement plié par le vent...



Il est navrant de constater les trop nombreuses crottes de chiens laissées à l'abandon sur nos pelouses et aires publiques...malgré les distributeurs de sacs à crotte mis à disposition à différents endroits... Très négatives pour l'image de notre commune et dangereuses pour les personnes âgées, les crottes de chiens sont aussi inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique.



Démontage et déplacement d'une table de pique-nique sur le site de l'Isle...

STOP AUX INCIVILITÉS !

NOUVEAUX COMMERÇANTS

NOUVEAUX COMMERÇANTS, ARTISANS OU ENTREPRENEURS... !

Vous souhaitez, vous aussi, être publiés dans le bulletin, merci de vous faire connaître en mairie

SYLVIE SERINET

CABINET « DES PIEDS DES AILES »



16, rue de Poul Ranet
<https://despiedsdesailes.com>
06 63 52 90 19



Réflexologie plantaire en énergétique chinoise, réflexologie faciale Kobido, soins énergétiques et magnétisme, pour un accompagnement vers le mieux-être, la détente, la relaxation, l'aide au lâcher-prise, le soulagement des douleurs et des états émotionnels.

PRÉVENTION CONTRE LES NUISANCES SONORES:

Depuis l'apparition du décret du 5 mai 1988 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage, vous n'avez pas le droit d'importuner vos voisins pas plus le jour que la nuit.

Pour les Côtes-d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires autorisant certaines nuisances sonores comme suit :

Article 3: activité professionnelle

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein-air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4: bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00,

Article 4 bis : bruits familiaux

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, radios, télévisions; instruments de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de soulier à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent - LE MOAL Brigitte - SEHAN Alain - ROUAULT Anne-Marie - GAUVAIN Michaël - LEFEBVRE Nathalie - TATON Bruno (arrivé 19h12) - DELVO SALAUN Rozenn - THOMAS Gwénaél - TACQUET Marie-Blanche - MORICE Christian - LE HEGARAT Valérie - MORICE Gildas (arrivé 19h10) - SEVRET Chrystel - VINCENT Louis - ILLIEN Anne-Yvette - PIPART Fabrice - CORLAY Gérard - MARTIN Marie-Christine.

Absents: ROUAULT Anne-Marie (pouvoir à LE FAUCHEUR Laurent) PIPART Fabrice (pouvoir à CORLAY Gérard)

Secrétaire de séance : LE HEGARAT Valérie

Le procès verbal de la séance du 6 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

1/ Contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire » avenant

M. Le Maire rappelle qu'un contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire » est souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les agents communaux. Cette prévoyance a pour but de garantir un niveau de rémunération en cas d'arrêt de travail pour les agents communaux adhérents, moyennant le paiement d'une cotisation salariale prélevée directement sur leur salaire.

À compter du 1er janvier 2023, la MNT prévoit un taux de cotisations de 3.28 % (contre 2.90 % en 2022) pour maintenir les garanties prévues au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au contrat collectif de prévoyance « maintien de salaire » tel que proposé par la MNT pour 2023.

2/ Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente une demande du SGC de Guingamp pour passer certaines créances à recouvrer en non valeur, au vu des faibles montants inférieurs au seuil de poursuite, ou le non-résultat de celles-ci.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que les créances non recouvrées qui sont présentées soient admises en non-valeur pour un montant de 893.56 € sur le budget 36800 au compte d'imputation 6541.

3/ Devenir des commerces en centre-bourg : point suite à la réunion - débat au sein de l'équipe municipale

Suite à la fermeture de la boucherie et au projet de vente de la boulangerie en vue d'un changement de destination, les élus de GOUDELIN se sont réunis le 12 octobre dernier pour participer à une réunion débat sur le devenir des commerces du centre-bourg.

L'Assemblée s'est accordée sur le fait que la commune se doit de défendre et de pérenniser le commerce de centralité pour garantir la permanence d'une offre commerciale diversifiée de proximité.

Générateur de déplacements, lieu de vie, d'échanges et, par conséquent, créateur de lien social, un commerce peut ainsi s'apparenter à un service public.

Il est rappelé que cette politique volontariste s'est traduite lors de la rédaction du PluH par l'identification des commerces à protéger. Un inventaire a été reporté au règlement graphique et a été assorti dans le règlement littéral de dispositions particulières :

Article UA2: Mixité fonctionnelle et sociale

2.1 Linéaires commerciaux à préserver, au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme

- Le long des voies classées comme linéaires commerciaux à préserver aux documents graphiques, est interdit le changement de destination des locaux dédiés aux commerces et activités de service situés en rez-de-chaussée vers une autre destination.

- Dans le cas d'une démolition d'une construction existante accueillant un local dédié aux commerces et activités de service situé en rez-de-chaussée le long de ces voies, un local de cette destination devra être prévu dans la nouvelle construction.

La transformation d'un commerce en habitat sur ce linéaire identifié est de fait impossible.

Dans la perspective de la révision du PLUHI à venir, la municipalité souhaite réaffirmer sa volonté d'œuvrer en faveur de la protection du commerce de proximité.

L'équipe municipale s'attachera à mettre tout en œuvre pour conforter la présence d'un centre-bourg dynamique et animé.

A ce titre, une commission locale d'élus municipaux dédiée à l'étude des projets commerciaux est mise en place. Elle

accompagnera et guidera le porteur de projets à s'installer dans les meilleures conditions.

4/ Informations diverses

• Repas des Aînés : vendredi 11 novembre 2022 à la salle des fêtes à partir de 12h00. La cérémonie de l'Armistice précèdera le repas.

• Téléthon 2022 : 2 décembre à 20h00 en nocturne - Trail, marche nordique et randonnée (parcours de 4, 8, 14 kms) ; Samedi 3 décembre à 14h00 - randonnée (9 km).

• le Restou : réception des travaux

• Local technique, zone de Kéribot: chantier de construction réceptionné le 7 novembre 2022.

• Panneau lumineux d'information installé dans le bourg, sollicitation auprès des associations pour annoncer leurs festivités

• Projet de concours de caisse à savon lors du dimanche du pardon de l'Isle, le 9 juillet 2023 (initiative de 2 jeunes goudelinois). Réunion d'informations le 3 novembre 2022 à 17h30 au club house de Gouelin.

• Cession de parcelle à Kéribot : délibération conforme prise par Leff Armor Communauté pour finaliser la vente.

• Dépôts sauvages d'encombrants en campagne: dépôt de plainte par la mairie.

• Distribution du bulletin municipal à prévoir par les élus avant le marché de Noël.

• Mouvement social lancé par la section locale de la CGT de Leff Armor. Les revendications portent principalement sur le pouvoir d'achat. Des perturbations sont attendues dans certains services aux usagers, notamment le ramassage des ordures ménagères.

• demande d'une concertation sur l'accès et l'aménagement du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

• Retour sur la nette amélioration des terrains de foot depuis les derniers entretiens

• Prochain conseil municipal le LUNDI 12 décembre 2022.

La secrétaire de séance

Valérie LE HEGARAT



SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent - LE MOAL Brigitte - SEHAN Alain - ROUAULT Anne-Marie - GAUVAIN Michaël - LEFEBVRE Nathalie - TATON Bruno - DELVO SALAUN Rozenn - THOMAS Gwénaél - TACQUET Marie-Blanche - MORICE Christian - LE HEGARAT Valérie - MORICE Gildas - SEVRET Chrystel - VINCENT Louis - ILLIEN Anne-Yvette - PIPART Fabrice - CORLAY Gérard - MARTIN Marie-Christine.

Absents: DELVO SALAUN Rozenn (pouvoir à LE MOAL Brigitte) CORLAY Gérard (pouvoir à PIPART Fabrice)

Secrétaire de séance: MORICE Christian

Il est proposé à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant (n° 4):

• Décision modificative budgétaire

Accord à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 3 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1/ Aménagement de la rue d'Armor: attribution du marché de travaux

Rapporteur: Michaël GAUVAIN

La commune a lancé une consultation pour les travaux d'aménagement d'une section de la rue d'Armor. La date limite de réception des offres était fixée au 15 novembre 2022 à 12h00.

Pour rappel, les travaux ont été estimés à 200 000.00 € HT, auxquels s'ajoutent le SDE (42 315.74 €) et les prestations annexes suivantes (montants TTC):

Adac	432.00€
Tecam (maîtrise d'œuvre)	18 960.00€
Diagnostic A3	1 347.48€
Géomat	1 056.00€

3 offres ont été reçues:

• EUROVIA -La Côte Boto 22440 PLOUFRAGAN

• EIFFAGE- la Ferrère 22120 YFFINIAC

• COLAS France -2 rue Gaspard Coriolis 44307 NANTES

La commission d'ouverture des plis de la commune de GOUDELIN s'est réunie le lundi 28 novembre 2022 à 9h30 afin d'ouvrir et d'étudier les plis.

Les critères de jugement des offres étaient définis et pondérés de la manière suivante:

• Valeur financière: 60%

• Valeur technique de l'offre évaluée sur le mémoire technique: 40%

Offre de base (H.T.)

Eurovia	178 873.45€
Eiffage	193 392.20€
Colas	189 894.23€

Montant de la variante (H.T.)

Eurovia	-276.00€
Eiffage	-2 300.00€
Colas	-588.80€

Au vue de l'analyse présentée par TECAM, maître d'œuvre et de la somme des notes attribuées aux candidats, l'offre d'EUROVIA se distingue en première position pour l'ensemble du marché.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise EUROVIA, de Ploufragan pour un montant sur l'offre de base de 178 873.45€ HT, soit 214 648.14€ TTC et décide de ne pas retenir la variante pour bordures granit de provenance européenne. En effet, la moins value générée par cette offre ne porterait que sur 276 euros. Il est donc décidé de travailler en local.

Les travaux commenceront en début d'année. Il est prévu une concertation avec l'entreprise ainsi qu'avec les riverains, afin de les prévenir de la date exacte de démarrage des travaux.

2/ Devis du Syndicat Départemental d'Energie

Rapporteur: Michaël GAUVAIN

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) est compétent en matière de contrôle de la distribution de l'électricité des foyers lumineux, des extensions / renforcements de réseaux et de l'éclairage public. Dans la mesure où la commune de Gouelin a transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci gère donc la création et la rénovation des lignes d'éclairage public et prend en charge une partie des montants des travaux réalisés. La commune finance, quant à elle, le solde des travaux, conformément à la convention conclue avec le syndicat départemental.

Un devis reçu pour la pose d'un coffret (prise de courant monophasé) au niveau du parvis de l'église est présenté à l'Assemblée. Le montant des travaux est estimé à 1200€ TTC et sera à inscrire en investissement au compte 2315.

La commune pourra percevoir une subvention d'équipement de 20% du montant H.T. Une prise supplémentaire est prévue pour le food truck.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière formalisant ces dispositions et tout autre document nécessaire à la finalisation du projet.

3/ Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Rapporteur: Laurent LE FAUCHEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'intérêt de la municipalité de la commune pour un éventuel exercice du droit de préemption relatif à la vente de l'immeuble sis à GOUDELIN - 3 place de l'Église (boulangerie), bien cadastré sections n° B 828, B 1156, B 1499 et B 1500 (moitié indivise), propriété de Mme et M. COTTIN de Gouelin.

La déclaration d'intention d'aliéner, transmise par Maître ROLAND, notaire à Chatelaudren Plouagat, a été réceptionnée en mairie de Gouelin le 18 novembre 2022. Elle mentionne que le prix de vente de l'espace foncier considéré a été fixé à hauteur de 85 000 euros (+ commission de négociation de 7 000€ et frais de vente de 7 850€ à charge de l'acquéreur) au profit de l'Association Diocésaine de Saint Briec et Tréguier. Cet ensemble immobilier est d'une superficie totale de 346 m² ainsi que de la moitié indivise de la parcelle B 1500 pour 57 m².

Deux visites du bien ont été organisées à l'attention des élus municipaux. Chacun a pu par la suite échanger sur l'opportunité d'un tel achat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se positionner quant à l'acquisition par voie de préemption de ce bien tel que présenté.



PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Mme Nathalie LEFEBVRE ne prend pas part au vote (18 votants).

Vu la décision de Leff Armor Communauté en date du 29 juin 2021 qui délègue à la commune de Goudelin l'exercice du droit de préemption urbain, objet de la déclaration d'intention d'aliéner,

Considérant que la commune de Goudelin est confrontée à une perte d'attractivité de son centre-bourg,

Considérant que l'Assemblée, par délibération du 3 novembre 2022, s'est accordée sur le fait que la commune se doit de défendre et de pérenniser le commerce de centralité pour garantir la permanence d'une offre commerciale diversifiée de proximité,

Considérant que l'acquisition du bien visé par la déclaration d'intention d'aliéner est stratégique et nécessaire pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat au centre-bourg,

Considérant que la réalisation des objectifs poursuivis présente un intérêt général au sens des articles L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention,

- **DECIDE** d'acquiescer le bien, 3 place de la paix, cadastré sections n° B 828, B 1156, B 1499 et B 1500 (moitié indivise), propriété de Mme et M. COTTIN de Goudelin, aux prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit un prix de quatre-vingt-cinq mille euros (85 000 euros) auxquels s'ajoutent une commission de négociation de 7 000€ et des frais de vente de 7 850€ à charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents.

- **PRECISE** que le coût de l'opération sera inscrit au budget primitif 2022.

- **DIT** que la présente décision sera notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception à :

- Mme et M. COTTIN, 102 Pors-Milieu à Goudelin, en tant que propriétaires,

- Me ROLLAND, notaire à Chateaulaudren-Plouagat, en tant que notaire de la vente,

- L'Association diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier, 81 rue Méheut à Saint-Brieuc, en tant qu'acquéreur éventuel.

4/ Décision modificative budgétaire

Rapporteur: Alain SEHAN

Au vu des décisions prises lors de la séance, il est proposé aux conseillers d'autoriser M. le Maire ou son représentant à faire les modifications budgétaires telles que présentées:

80628	Autres fournitures non stockées	-50,00
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs	50,00
	TOTAL DEPENSES	0,00
Op. 129 - cpte 2313	Groupe scolaire	-99 850,00
Op. 138 - cpte 2132	Boulangerie	99 850,00
	TOTAL DEPENSES	0,00

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

5/ Revalorisation des tarifs périscolaires

Rapporteur: Brigitte LE MOAL

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérard – MARTIN Marie-Christine.

Absente: LEFEBVRE Nathalie (pouvoir à MORICE Christian) Secrétaire de séance: MORICE Gildas

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1/ Déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur: Laurent LE FAUCHEUR

Il convient de se positionner sur une déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue en mairie. Il s'agit d'un bien situé au 2 place de l'Eglise, d'une superficie totale de 463 m² appartenant à Mme et M. FELLER. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 203 000€.



Mme Le MOAL présente les tarifs de cantine et de garderie en vigueur actuellement et propose, sur avis de la commission « scolaire », de les revaloriser.

Cantine:

1 repas (1er et 2ème enfant)	3.41€
1 repas (3ème enfant)	2.86€
1 repas (enseignant)	5.72€
Panier repas	1.65€

Garderie:

	QF1 (1 à 900€)	QF2 (901 à 1649€)	QF3 (> 1650€)
Forfait MATIN	1.34€	1.40€	1.61€
SOIR (1ère heure/goûter)	2.22€	2.27€	2.49€
A partir 17h30 (par 1/4 h) Tarif du MATIN ramené au 1/4 h	0.34€	0.35€	0.40€

	QF1 (1 à 900€)	QF2 (901 à 1649€)	QF3 (> 1650€)
Forfait MATIN	1.34€	1.40€	1.61€
SOIR (1ère heure/goûter)	2.22€	2.27€	2.49€
TARIF NORMAL augmenté d'une PENALITÉ de 1€ (sauf certificat médical)			

	QF1 (1 à 900€)	QF2 (901 à 1649€)	QF3 (> 1650€)
Forfait MATIN	1.34€	1.40€	1.61€
TARIF NORMAL augmenté d'une PENALITÉ de 1€ (sauf certificat médical)			
SOIR (1ère heure/goûter)	2.22€	2.27€	2.49€
A partir 17h30 (par 1/4 h) Tarif du MATIN ramené au 1/4 h	0.34€	0.35€	0.40€
Dépassement après 19h00	10.00€		

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2023.

Pour rappel, la commission scolaire est dorénavant composée des membres suivants:

- LE FAUCHEUR Laurent
- LE MOAL Brigitte
- LEFEBVRE Nathalie
- LE HEGARAT Valérie
- TACQUET Marie-Blanche
- PIPART Fabrice
- JEANDIN Sandrine
- TURBAN Isabelle
- FICHOU Jenna
- LE GUILLLOUX Morgane

6/ Forfait scolaire - école Diwan

Rapporteur: Alain SÉHAN

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, modifiée suite à l'adoption de la loi Molac relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion le 8 avril 2021 et promulguée le 21 mai 2021, prévoit le versement du forfait scolaire communal pour les élèves de la Commune de Goudelin scolarisés dans les écoles Diwan.

Associatives et gratuites, les écoles Diwan sont sous contrat avec l'Education nationale et proposent un enseignement en langue bretonne par immersion, de la maternelle à la terminale. La Commune a été sollicitée par l'école Diwan de Guingamp pour l'année scolaire 2021-2022. Cette école accueille un enfant goudelinais en classe de CM1.

Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée 2021 ayant été fixé à 452.30€ en élémentaire, M. SÉHAN propose au Conseil municipal de verser à l'École Diwan de Guingamp un forfait scolaire communal sur cette base pour l'année 2021-2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le versement à l'école Diwan de Guingamp pour l'année 2021-2022 (forfait de 452.30€ pour 1 élève en élémentaire).

7/ Informations diverses

- Leff Armor Communauté: Rapports 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public Spac et eau potable. Les élus en prennent acte.

- Soirée « Illuminations »: jeudi 15 décembre à partir de 18 heures.

- Marché de Noël: dimanche 18 décembre, à partir de 10 heures, place de l'Eglise. Atelier création de votre centre de table proposé par Akène Fleurs (sur inscription).

- Voeux du Maire à la population: dimanche 8 janvier 2023 à la salle des fêtes. Remise de médaille à M. Albert BURLLOT pour son engagement associatif.

- Prochain conseil municipal: jeudi 12 janvier 2023 à 19 heures.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ce bien.

2/ Devis du Syndicat Départemental d'Énergie

Rapporteur: Michaël GAUVAIN

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) est compétent en matière de contrôle de la distribution de l'électricité des foyers lumineux, des extensions / renforcements de réseaux et de l'éclairage public. Dans la mesure où la commune de Goudelin a transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci gère donc la création et la rénovation des lignes d'éclairage public et prend en charge une partie des montants des travaux réalisés. La commune finance, quant à elle, le solde des travaux, conformément à la convention conclue avec le syndicat départemental.

2 devis sont présentés à l'Assemblée:

- Rénovation de la lanterne A 028 pour un montant de travaux estimé à 1 205.28€ TTC (reste à charge pour la commune de 725.40€).
- Rénovation de la lanterne A 174 pour un montant de travaux estimé à 1 399.68€ TTC (reste à charge pour la commune de 842.40€).

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière formalisant ces dispositions.

3/ Autorisation du maire à mandater les factures d'investissement

Rapporteur: Alain SÉHAN

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La répartition par opération est la suivante:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération	BP 2022	1/4 des crédits
Hors Opération 204		
Subventions d'équipement versées	54 000 00 €	13 500 00 €
101 - Acquisition de matériels	92 000 00 €	23 000 00 €
102 - Bâtiments divers	31 000 00 €	7 750 00 €
106 - Voirie diverse	85 000 00 €	21 250 00 €
129 - Groupe Scolaire	61 000 00 €	15 250 00 €
132 - Ponts	257 514 89 €	64 378 72 €
134 - Le Restou	5 000 00 €	1 250 00 €
136 - Travaux divers	60 000 00 €	15 000 00 €
137 - Rue d'Armor	30 000 00 €	7 500 00 €
138 - Boulangerie	270 000 00 €	67 500 00 €
	59 850 00 €	14 962 50 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 045 364,89 €	261 341,22 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2022 jusqu'à l'adoption du budget communal 2023 pour un montant maximum de 261 341,22€ tel que propos

4/ Informations diverses

- Leff Armor Communauté: Rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif. Les élus en prennent acte.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél (arrivé à 19 h 10) – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérard – MARTIN Marie-Christine.

Absents: DELVO SALAUN Rozenn (pouvoir à LE HEGARAT Valérie) SEVRET Chrystel (pouvoir à GAUVAIN Michaël) PIPART Fabrice (pouvoir à CORLAY Gérard)

Secrétaire de séance: ILLIEN Anne-Yvette

En début de séance, les élus se sont recueillis en hommage aux victimes du séisme ayant frappé la Turquie et la Syrie. Ils ont également rendu hommage à l'enseignante poignardée par un élève à Saint-Jean-de-Luz.

1/ Projet scolaire

Rapporteur: Laurent LE FAUCHEUR

M. le Maire rappelle l'étude faite par l'ADAC (Agence départementale d'aides aux collectivités) concernant 2 projets à savoir la construction d'une école neuve et la réhabilitation de l'école actuelle.

La présentation technique du projet a été faite aux enseignants en janvier.

Suite à la réunion publique du 26 janvier dernier, 5 retours écrits sont parvenus en mairie et 3 consultations du projet, par les parents, ont eu lieu en mairie.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de se positionner sur la question du projet scolaire par un vote à bulletin secret.

Suffrages exprimés: 19 (3 pouvoirs)

Pour une école neuve: 1 voix

Pour une réhabilitation de l'école existante: 12 voix

Blancs: 5 voix

Nul: 1 voix

Le Conseil municipal a délibéré pour une réhabilitation de l'école existante par 12 voix.

2/ Régie communale

Rapporteur: Alain SÉHAN

M. SÉHAN explique qu'il y a lieu de supprimer l'ensemble des régies existantes (cantine, garderie, bibliothèque) afin de créer une nouvelle régie de recettes intitulée « Régie diverse » auprès du service du Centre des finances publiques de Guingamp.

Cette régie, fonctionnera à partir de la présente délibération, par exercice correspondant à l'année civile, et encaissera l'ensemble des produits perçus par la commune pour lesquels un tarif municipal a été voté (bibliothèque, convention d'accueil des gens du voyage...).

Il est précisé que les recettes seront encaissées par chèques bancaires et espèces.

Par ailleurs, la régie ouvrira un compte de dépôt de fond auprès de la direction départementale des finances publiques. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver sera fixé à 1 500€.

Le régisseur versera auprès du Comptable Public la totalité des justificatifs des opérations au minimum une fois tous les 6 mois et en tout état de cause dès que le plafond de l'encaisse sera atteint.

Le régisseur sera nommé par le Maire sur avis conforme du

comptable.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à l'unanimité, à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

3/ Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert »)

Rapporteur: Laurent LE FAUCHEUR

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aidera les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Inscrit dans la loi de finances 2023, le fonds vert constitue un signal fort d'accompagnement des acteurs territoriaux, indispensable pour accélérer et intensifier la transition écologique déjà à l'œuvre dans les territoires. Il est effectif depuis le 1er janvier 2023.

Le Fonds vert vise à répondre aux 7 objectifs de l'ambition verte:

- Bâtiments tertiaires: aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour réduire de 40% les émissions de CO2 des bâtiments tertiaires d'ici 2030 ;
- Espaces naturels: aide à la gestion des aires naturelles protégées pour 10% des espaces naturels en protection forte ;
- Neutralité carbone à horizon 2050: aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité – aide à la rénovation énergétique pour réduire nos émissions de GES en 2030 de 55% au niveau européen/1990 ;
- Artificialisation des sols: aide au recyclage des friches et aide à la renaturation en ville pour diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031 ;
- Déchets: aide au tri et à la valorisation des déchets pour réduire à moins de 50% de déchets dangereux non inertes en 2025 et à seulement 10% de déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030 ;
- Prévention des risques: aide à la prévention des risques inondation, effondrement de la calotte glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte ;
- Points noirs de la trame verte et bleue: aide au rétablissement des continuités écologiques pour résorber des points noirs de la trame verte et bleue.

Les thématiques principales du Fonds vert sont les suivantes:

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des bio-déchets ;
- Renouvellement de l'éclairage public ;
- Prévention des inondations ;
- Renaturation des villes ;
- Recyclage des friches ;
- Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.

Le parc de luminaires d'éclairage public de la commune étant ancien, il est envisagé de solliciter cette subvention d'investissement pour le renouveler en Centre Bourg (fourniture et pose de 24 lanternes en alu équipées de LED).

Le coût total de ces travaux est estimé par le Syndicat départemental d'énergie à 29 000€ T.T.C. La participation financière restant à charge de la commune serait de 17 453,70€.

Il est donc proposé aux conseillers de solliciter en complément

une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert ») pour financer le solde des travaux. M. Gwénaél THOMAS demande si ce « Fonds Vert » peut être demandé pour d'autres projets.

M. le Maire répond que le « Fonds Vert » est pour cette année et l'année prochaine par ex. la salle des fêtes.

Le plan de financement de l'opération serait ainsi le suivant:

Dépenses H.T.	
Coût à la charge du SDE 22	6 712,97€
Reste à charge commune	
Rénovation éclairage public - Centre Bourg	17 453,70€
TOTAL travaux	24 166,67€

Recettes	
Coût à la charge du SDE 22	6 712,97€
Reste à charge commune	
Fonds d'accélération de la transition écologique (« Fonds vert »)	17 453,70€
Autofinancement - 20%	4 834,00€
Total recettes	24 166,67€

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Départ de M. Bruno TATON et de M. Michaël GAUVAIN à 20 H 10.

4/ Informations diverses

- Twirling club de l'Isle: deux Goudelinaises, Louna et Maelys Jégoic-Simon sont qualifiées pour le championnat d'Europe qui a lieu en Italie au mois d'avril prochain. Une cagnotte est en ligne et dans les commerces pour participation aux frais.

- Acquisition d'une remorque agricole d'occasion pour le tracteur du service technique au prix de 3 800 euros.

- Plan pluriannuel d'investissement formalisant les choix d'investissements futurs pour la période 2023 / 2027 soit 5 ans, présenté en commission Finances « élargie » du 16 février 2023.

- Point sur les ventes de terrains du lotissement « Hameau des Lavandières ». Le lot 15 a changé de propriétaire. Un compromis vient d'être signé.

- Cabinet médical: préavis des locataires au 1er août prochain.
- Réunion publique « frelons asiatiques » mardi 21 février proposé par le GDSA (groupement de défense des abeilles). 50 personnes présentes. Présentation des pièges achetés par la commune. 20 pièges distribués.

- Visite de M. Le Sous-Préfet le 15 février dernier: Information sur le « Fonds vert », visite des bâtiments et échange autour des différents projets communaux.

- Reconduction du dispositif « Argent de poche » en 2023 pour les jeunes de 16 à 18 ans. Une mission dure 3 H et est payée 15 euros. Les dates choisies sont: le 17 et 18 avril, le 25 avril, le 18 juillet et 1er journée en octobre. Dossier en ligne la semaine prochaine. Une communication sera faite dans les journaux et sur le panneau lumineux.

- Rue de Kermorin: Des nids de poule ont été signalés. Un

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

enrobé à froid est prévu prochainement.

• Médiathèque: venue de l'humoriste/scénariste Fabien Delattres le vendredi 3 mars à 18h30 (sur réservation car nombre de places limité).

• Programme Leff Dance du 15 au 25 mars 2023 dans 11 communes de Leff Armor communautaire et au Petit Écho de la

Mode. Goudelin: mercredi 15 mars à 20h et samedi 18 mars à 17h.

• Installation d'une nouvelle agence immobilière en centre bourg (local de l'ancienne boucherie).

• Groupe de travail « réhabilitation école » à créer prochainement.

• Prochain Conseil municipal le 9 mars à 18 H 30 (vote du budget).

Fin de la séance à 21h00.

Secrétaire de séance Anne-Yvette ILLIEN

SÉANCE DU 9 MARS 2023

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn (arrivé à 18h55) – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérard – MARTIN Marie-Christine.

Absents: MORICE Christian (pouvoir à LEFEBVRE Nathalie) LE HEGARAT Valérie (pouvoir à DELVO SALAUN Rozenn) CORLAY Gérard (pouvoir à PIPART Fabrice) MARTIN Marie-Christine (pouvoir à SEVRET Chrystel) MORICE Gildas

Secrétaire: TATON Bruno

Le procès verbal du 23 février 2023 est adopté à l'unanimité.

1/ Commune: comptes de gestion et administratif 2022

Rapporteur: Alain SÉHAN

Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal établi par le trésorier de Guingamp.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget principal.

Compte administratif 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget principal. Ce dernier fait apparaître les éléments suivants:

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et dépenses)		DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	1 110 422,30	1 110 422,30	1 489 750,28		
Section d'investissement	363 891,79	363 891,79	473 899,67		
TOTAL	1 474 314,09	1 474 314,09	1 963 649,95		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1					
Report en section de fonctionnement (2022)	0,00	(à déduire)	(à créditer)		
Report en section d'investissement (2022)	0,00	(à déduire)	239 009,30		
TOTAL (positives + négatives)	0,00	0,00	239 009,30		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)					
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00		
Section d'investissement	342 926,43	342 926,43	80 000,00		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	342 926,43	342 926,43	80 000,00		
RESULTAT CURULE					
Section de fonctionnement	1 110 422,30	1 110 422,30	1 489 750,28		
Section d'investissement	363 891,79	363 891,79	788 967,87		
TOTAL CURULE	1 474 314,09	1 474 314,09	2 278 718,15		

Monsieur le Maire se retire de la salle pour les échanges et le vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

2/ Commune: affectation du résultat 2022

Rapporteur: Alain SÉHAN

Proposition d'affectation du résultat 2022 au budget communal 2023:

→ 002 - résultat de fonctionnement reporté: 192 600,27€

→ 1068 - excédents de fonctionnements capitalisés: 350 000€

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2022 du budget principal 2023 comme proposé.

3/ Commune: taux d'imposition 2023

Rapporteur: Alain SÉHAN

Les taux des taxes directes locales de la commune étaient les suivants en 2022:

- 45,57% pour la taxe sur le foncier bâti
- 74,76% pour la taxe sur le foncier non bâti

Les communes et EPCI récupèrent en 2023 leur pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation. Ils peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ce taux sera celui appliqué sur les logements d'habitation vacants, si la collectivité a institué par délibération, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), il n'est donc pas nécessaire de voter un taux spécifique pour la THLV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de retenir les taux des taxes directes locales de la commune suivants en 2023:

- 17,21% pour la taxe d'habitation
- 45,57% pour la taxe sur le foncier bâti
- 74,76% pour la taxe sur le foncier non bâti

4/ Commune: budget primitif 2023

Rapporteur: Alain SÉHAN

Proposition de budget primitif 2023 du budget communal.

M572		M573	
Section de fonctionnement	1 110 422,30	1 110 422,30	1 489 750,28
Section d'investissement	363 891,79	363 891,79	473 899,67
TOTAL	1 474 314,09	1 474 314,09	1 963 649,95

- Orientations budgétaires 2023 s'inscrivent donc dans un contexte inédit de fortes incertitudes.
- Crise énergétique et l'inflation impactent les finances locales.
- Situation de flambée des prix.
- Charges de personnel: premier poste de dépenses (près de 50% des charges de fonctionnement). Progression se traduit par la prise en compte sur une année pleine des augmentations intervenues courant 2022 provenant de mesures nationales (augmentations du SMIC, hausse du point d'indice...) et locales (RIFSEEP...).
- Dynamique des recettes notamment de fiscalité directe liée à la revalorisation des valeurs locatives (+7,1%).
- Pas de lancement de consultation d'emprunts sur l'année 2023.
- Priorités 2023: dégager une épargne nette positive, préserver une capacité d'autofinancement et maintenir une bonne capacité de désendettement.
- Objectifs de sobriété énergétique se retrouve dans l'ensemble des travaux entrepris (rénovation école publique...).
- Poursuite du programme d'investissement lancé (aménagement de la rue d'Armor, commerces...).
- Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 du budget principal.

5/ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Rapporteur: Laurent LE FAUCHEUR

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2023 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Il est précisé qu'en cas de mise en place, M. le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21-22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

6/ Lotissement Hameau des Lavandières: comptes de gestion et administratif 2022

Rapporteur: Alain SÉHAN

Présentation des comptes de gestion et administratif 2022 du budget « Lotissement Hameau des Lavandières ». Départ de M. Michaël GAUVAIN.

Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget lotissement établi par le trésorier de Guingamp.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget Lotissement Hameau des Lavandières.

Compte administratif 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget Lotissement Hameau des Lavandières.

Ce dernier fait apparaître les éléments suivants:

OFFICE DU TOURISME :

Du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023 :

OUVERTURE du LUNDI au SAMEDI : 10h-12h30 / 14h-18h30

Tel. 02 96 70 12 47

contact@falaisedarmor.com



M572		M573	
Section de fonctionnement	1 110 422,30	1 110 422,30	1 489 750,28
Section d'investissement	363 891,79	363 891,79	473 899,67
TOTAL	1 474 314,09	1 474 314,09	1 963 649,95

Monsieur le Maire se retire de la salle pour les échanges et le vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget « Lotissement Hameau des Lavandières ».

7/ Lotissement Hameau des Lavandières: budget primitif 2023

Rapporteur: Alain SÉHAN

Proposition de budget primitif 2023 du budget « Lotissement Hameau des Lavandières »



SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR, Maire.

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérard – MARTIN Marie-Christine.

Absents: MORICE Gildas (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie) CORLAY Gérard (pouvoir à PIPART Fabrice)

Secrétaire de séance: LEFEBVRE Nathalie

1/ Rapport conclusif de la CLECT

M. SEHAN présente au conseil municipal le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 06 février 2023 validé par le conseil communautaire de Leff Armor Communauté pour l'année 2023.

Il est précisé que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de sa transmission au conseil municipal pour l'approuver ou pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le rapport conclusif de la CLECT tel que présenté.

2/ Montant des attributions de compensation.

M. SEHAN propose au conseil municipal de valider les montants de révisions des attributions de compensation des communes proposés suite au rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 06 février 2023.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les montants de révisions des attributions de compensation des communes proposés suite au rapport de la CLECT pour l'année 2023.

3/ Pacte de solidarité communautaire.

Monsieur le Maire expose que le pacte solidaire proposé par Leff Armor communauté à l'approbation des communes membres est facultatif; il n'est en effet obligatoire que pour les Métropoles et les EPCI signataires de contrats de ville.

Il informe que son élaboration constitue néanmoins une opportunité permettant d'identifier le poids et les ressources de chaque collectivité et de s'interroger sur l'offre de services communautaires pour

mieux cibler les interventions publiques, en revoir l'organisation et le financement, en vue d'optimiser les moyens.

Cette démarche place le pacte solidaire au cœur de la gouver-

nance territoriale et le sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de mise en œuvre du projet politique pour le territoire.

Ainsi, le pacte de Leff Armor, qui se veut solidaire, est un engagement collectif à contribuer au projet d'un territoire au service des habitants et des acteurs économiques.

Le document intitulé « Pacte Solidaire » est composé d'une analyse des ressources du bloc communal, des outils de financement des politiques publiques, des leviers fiscaux et de perspectives quant à la ré-interrogation de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les orientations proposées devront faire l'objet de décisions indépendantes en conformité avec le CGCT et/ou le CGI.

Le pacte a été approuvé par le conseil communautaire, le 28 mars 2023 par 48 voix pour et 8 abstentions. Les conseils municipaux sont désormais invités à se prononcer.

En 2017: Harmonisation des compétences.

M SEHAN expose via un powerpoint le projet du territoire avec:

- L'état des lieux,
- Des ressources,
- Solidarité entre les communes,
- L'intérêt des communautaires des compétences,
- Outils et financement et les leviers fiscaux.

M SEHAN indique qu'en 2026, il va y avoir une harmonisation de l'eau et assainissement. En effet, il est constaté que les réseaux d'eau sont obsolètes, qu'il faut les refaire et cela aura forcément une répercussion sur le prix de l'eau.

De même, pour le terrain d'accueil des gens du voyage, la commune de Goudelin demande une aide solidaire pour pallier les désagréments liés à cet accueil.

Pour rappel, la salle de sport de Goudelin est restée communale et les travaux ont un coût pour la commune.

Politique de logement: Il n'y a pas de logement social communautaire sur la commune.

Politique culturelle: s'étend sur le territoire et cela est bénéfique hors mur pour les communes qui accueillent les spectacles.

Madame ROUAULT évoque la mise en place d'un local médical, en réponse à cette interrogation, la compétence médicale n'est pas une compétence communautaire.

Vu la délibération 2021_266 du 14 décembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire validait à l'unanimité le projet de territoire,

Vu le pacte solidaire tel que joint en annexe,

Vu la délibération 2023-93 du 28 mars 2023, par laquelle le conseil communautaire approuvait par 48 voix pour et 8 abstentions, le pacte solidaire

Considérant que le pacte solidaire est un outil de gestion du territoire, visant à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et à en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des

M572		M573	
Section de fonctionnement	1 110 422,30	1 110 422,30	1 489 750,28
Section d'investissement	363 891,79	363 891,79	473 899,67
TOTAL	1 474 314,09	1 474 314,09	1 963 649,95

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 du budget « Lotissement Hameau des Lavandières ».

8/ Informations diverses

- Lotissement Hameau des Lavandières: signature pour le lot 15 prévue la semaine prochaine.
- Manifestation organisée le samedi 11 mars à 10 h 30 pour défendre l'hôpital de Guingamp.
- Nouvelle agence immobilière dans le local rénové de l'ancienne boucherie place de l'église à Goudelin.
- Association Foncière de remembrement: refus de la déclaration préalable pour la pose d'un container de stockage d'électricité et de deux bornes de recharge pour véhicules électriques (société NW JOULES représentée par la société NW STORM).
- Rappel: Du mercredi 15 au samedi 25 mars, le festival Leff Dance va sillonner 11 communes du territoire. A Goudelin, 2 spectacles: mercredi 15 à Salle des fêtes à 20h «Cas clinique/danse normale» Compagnie Ambitus / Samedi 18 mars: Cour école publique à 17h «Donne-moi la main (Happy Manif)».
- Prochain conseil municipal le jeudi 13 avril 2023 à 19 h 00.

Le secrétaire de séance Bruno TATON

communes et de l'EPCI,

Considérant que ce pacte s'articule autour du projet de territoire en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le pacte solidaire.

4/ Prise en charge partielle de frais d'obsèques

M. le Maire donne lecture d'un courrier du maire de la commune de SAINT-PEVER faisant appel à la solidarité de l'ensemble intercommunal pour l'accompagnement dans le financement des obsèques d'une réfugiée ukrainienne décédée soudainement.

Il est proposé que la commune de Goudelin participe au financement des obsèques à hauteur de 100€. Les conseillers sont invités à donner leur avis sur cette proposition.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la commune de Goudelin participe au financement des obsèques à hauteur de 100€ et autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5/ Convention pour autorisation de passage en terrain privé

Dans le cadre d'un règlement amiable suite à une expertise (19 mai dernier), M. le Maire présente les termes de la convention rédigée par le service droits des sols du Centre de Gestion 22 pour le passage d'une douve et d'une canalisation sur la parcelle privée ZH 143, propriété de Mme et M. Quéval demeurant à la Croix Rouge à Goudelin.

Le montant de l'indemnité proposée aux administrés serait de 3 005€ comme solde de tout compte. Le calcul se base sur:

- 73 mètres linéaires à 35€/ml = 2 555€
- 3 regards à 150€/unité = 450€

M. le Maire demande l'autorisation de signer cette convention, de verser l'indemnité telle que présentée et d'entreprendre toute démarche afférente au dossier. M. SEHAN représentera également la commune lors de la signature de l'acte rédigé sous la forme administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention, à verser l'indemnité de 3 005€ comme solde de tout compte ainsi qu'à effectuer toute démarche afférente au dossier.

6/ Devis du Syndicat Départemental d'Énergie.

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) est compétent en matière de contrôle de la distribution de l'électricité des foyers lumineux, des extensions / renforcements de réseaux et de l'éclairage public. Dans la mesure où la commune de Goudelin a transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci gère donc la création et la rénovation des lignes d'éclairage public et prend en charge une partie des montants des travaux réalisés. La commune finance, quant

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

à elle, le solde des travaux, conformément à la convention conclue avec le syndicat départemental.

Un devis est présenté à l'Assemblée :

- Rénovation des câbles EP H 208/209 pour un montant de travaux estimé à 557.28€ TTC (reste à charge pour la commune de 335.40€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention financière formalisant ces dispositions.

Objet: Devis divers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant, à signer les devis suivants :

- Lotissement de la Croix Rouge - réfection des trottoirs

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Claude LE GARFF de Goudelin pour un montant de 14

834.50€ H.T.

- Programme voirie 2023 - Bois de la Roche - secteur 1 et 2

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eurovia pour un montant de 45 820.82€ H.T.

- Enrobé - local du service technique

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Colas pour un montant de 9 271.40€ H.T.

- Matériels - Service technique

Tracteur tondeuse - Marque Iseki- modèle SXG 327:

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Motoculture du Trieux de Plouha pour un montant de 20 882.33€ H.T.

Tondeuse Honda

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Motoculture du Trieux de Plouha pour un montant de 1

492.50€ H.T.

Monsieur GAUVIN, signale que l'ancienne tondeuse sera gardée pour les terrains peu praticables afin de ménager la neuve qui pourra être accessoirisée par la suite.

7/ Affaires rurales - bail précaire.

M. le Maire rappelle la volonté de la commune de mettre à disposition, sous la forme d'un bail précaire, la parcelle YB 134 d'une contenance de 2ha 41. Il est précisé que la mise à disposition sous cette forme permettra à la commune de récupérer cette parcelle pour échange foncier si nécessaire.

Suite au dépôt des candidatures, la commission Affaires rurales a été sollicitée pour étude et avis. Les membres sont unanimes pour proposer au conseil municipal d'attribuer la parcelle à M. DAGORN Jérémy (EARL de Guervilly Vras).

La question qui se pose est de garder l'itinérance de FRANCE SERVICE étant donné qu'il y a une maison FRANCE SERVICE à Plouha. Cela occasionne un coût financier pour les communes et que l'Etat se désengage de toute aide.

Pour avis: ce service coûte trop cher aux communes, qu'il faut se poser la question de garder un agent d'accueil.

Cela donne lieu à discussion avec plusieurs idées :

- Déplacement d'un agent à domicile,
- Un agent communautaire qui pourrait accueillir et orienter.

Mais aussi de la déception face à un service de proximité qui tend à disparaître.

En effet, l'exploitant agricole est détenteur d'une autorisation d'exploiter cette parcelle délivrée par le Préfet le 07/02/2023.

Les candidatures de l'Earl du Roz, de l'Earl de Rangaré et du Gaec de la Vallée St Elore ne sont pas retenues (pas d'autorisation d'exploiter).

Par ailleurs, la candidature de l'Earl du Mezo, trop tardive, n'a pas été étudiée.

Il est précisé qu'il sera demandé que le bail soit au nom propre de l'exploitant pour éviter sa transmission via des parts de la société.

8/ Informations diverses

En information divers, Monsieur Le Maire évoque l'avenir sur notre commune de l'itinérance de FRANCE SERVICE et Conseiller numérique.

Pour rappel, FRANCE SERVICE a pour mission d'accueillir, orienter et informer les usagers dans leur démarches administratives, demande d'aide.....

Un mini-bus dessert 17 communes avec 1 agent dont le contrat s'arrête très bientôt. Madame LE HEGARAT, qui y a travaillé, nous indique que la population qui se présente est essentiellement des personnes âgées.

En effet, Monsieur Le Maire, via un powerpoint, nous présente les coûts, les fréquentations. Coût de FRANCE SERVICE en 2026 pour Leff Armor: 43719€

Autonomisation des usagers au usage des numériques: 83773€

Conseiller Numérique: 37888€. Population: 1725 soit un coût en 2026 de 4552€.

La fréquentation sur Goudelin est de 62 personnes soit un coût en 2024 de 2546€, 2025 de 4301€ et 2026 de 4436€, soit un coût de 71€/personne.

La question qui se pose est de garder l'itinérance de FRANCE SERVICE étant donné qu'il y a une maison FRANCE SERVICE à Plouha. Cela occasionne un coût financier pour les communes et que l'Etat se désengage de toute aide.

Pour avis: ce service coûte trop cher aux communes, qu'il faut se poser la question de garder un agent d'accueil.

Cela donne lieu à discussion avec plusieurs idées :

- Déplacement d'un agent à domicile,
- Un agent communautaire qui pourrait accueillir et orienter.

Mais aussi de la déception face à un service de proximité qui tend à disparaître.

A l'issue de cette discussion, Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux de voter à bulletin secret pour le maintien ou non de l'itinérance FRANCE SERVICE et Conseiller Numérique.

Abandon: 9

Poursuite: 1

Blanc: 6

Abstention: 3.

Le choix d'abandonner ou de poursuivre l'itinérance sera voté au mois de Mai 2023.

La fibre: à partir du 5 Mai, les prises seront disponibles/ commercialisables et une réunion publique sera proposée le 3 Mai à 18 h 30 à la salle des fêtes de Goudelin associée avec la commune de Lannebert, soirée d'information organisée par MEGALIS, propriétaire de la ligne.

Lotissement des Lavandières: le lot N°15 de 352 M2 est à nouveau disponible, voire même le lot N° 22 452 M2, faute de financement.

A ce jour, il n'y a pas de liste d'attente.

Boulangerie: La commission commerce s'est entretenue avec l'ADAC pour une étude de faisabilité de la remise en état de la boulangerie avec une proposition financière qui sera proposée au prochain conseil municipal.

Rénovation de l'école: il va nous être proposé dans le cadre de la phase de rénovation de l'école une proposition d'accompagnement.

Le Mon TroBreizh: circuit de randonnée qui sillonne toute la Bretagne et qui passe au niveau de la Chapelle de l'Isle.

Leur projet est d'ériger des pierres levées en granit rose où il est noté le nom de la commune et via un Qr code des informations peuvent être visibles sur les téléphones portables.

Il nous est proposé de participer totalement au financement (3000€) pour ériger la pierre ou l'association nous aide à trouver des mécènes ou elle participe en totalité au financement.

Projet qui sera soumis à une délibération.

Obtention de la DRAC pour les rénovations de la Chapelle de l'Isle: 2795€.

Mission argent de poche: 4 inscrits

Concours des maisons fleuries: aura lieu la semaine 16.

A noter que Madame Drillet S fait circuler une pétition concernant la réalisation d'une piste cyclable sur l'axe Lanvollon/ Guingamp.

Monsieur Le Maire a rencontré Madame Drillet et l'informe qu'il sera difficile de mettre en place une piste cyclable sur une départementale.

Fin de la séance à 21h30.

Secrétaire de séance Nathalie LEFEBVRE



	2023
Tennis de table	170€
Loisirs détente	170€
Joye sans fin	115€
Twirling Club de l'Isle	170€
USG	170€
Volley Club	170€
LAC	115€
Tennis Club	60€
Fête médiévale	60€
centre de secours	60€
La boule Goudelinaise	115€
Kikeko	60€
Théâtre APEL	115€
Yoga	60€
TOTAL Goudelin	1 610€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette participation tel que présenté pour l'année 2023.

4/ Réhabilitation de la boulangerie et de l'école publique - devis ADAC22

Dans le cadre des projets d'aménagement sur la commune, l'ADAC 22 a été sollicitée pour apporter son expertise technique, juridique et financière pour deux projets à venir.

M. le Maire présente les devis reçus pour cet accompagnement :

Réhabilitation de la boulangerie

- Etude de faisabilité pour un montant de 380€ HT.
- Etudes techniques spécifiques pour un montant de 380€ HT.

Réhabilitation-extension école publique (élémentaire et maternelle).

- Mise à jour de l'étude de faisabilité suite aux remarques des utilisateurs pour un montant de 760€ HT.
- Définition du programme et consultation de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3.800€ HT.

Le démarrage du projet se fera en priorité à la maternelle puis au primaire dans une deuxième phase, tout en donnant priorité aux travaux à la boulangerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à valider ces propositions tel que présenté.

5/ Rénovation énergétique de la salle des fêtes choix de maîtrise d'œuvre et dépôt d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, M. le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de se faire assister par un cabinet de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Il est précisé que suite à l'audit énergétique du SDE22, le montant des travaux thermiques a été estimé à 194 424€ H.T. soit 233 308.80€ T.T.C. (scénario 2). Il est également convenu de réhabiliter la scène (murs peinture, électricité ...) ainsi que le carrelage et la VMC de la salle.

Deux architectes ont été consultés. Le montant total des travaux serait basé sur 360 000€ H.T.

L'intervention d'un bureau d'études techniques, un bureau de contrôle ainsi qu'une mission de CSPS serait également à prévoir en prestation complémentaires.

Les principaux travaux à réaliser concernent l'isolation thermique et phonique en priorité, l'ajout d'un carport, la réfection de la scène, des loges, l'installation d'un vidéo projecteur, le changement des rideaux ainsi que divers travaux de peinture et de relooking.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- retient la proposition de BY ARCHITECTES de Saint-Michel en Grèves avec un taux d'honoraires de 9 % soit un montant estimé à 33 300€ HT. L'avantage non négligeable de ce choix est que les travaux seront réalisés de telle sorte que la salle des fêtes ne sera fermée que deux semaines, et la planification des travaux permettra de la louer les weekends.

• Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout devis complémentaire concernant les prestations annexes proposées par un bureau d'études techniques, un bureau de contrôle ainsi qu'une mission de CSPS dans le cadre de cette opération.

• Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

6/ Rénovation énergétique de la salle des fêtes - demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes dont le montant prévisionnel des travaux thermiques est estimé à 194 424€ HT soit 233 308.80€ TTC. Le projet global est estimé à 400 000€ H.T.

Il informe l'assemblée que des dossiers de demande de subvention peuvent être déposés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSL)/DETR ainsi que du fonds vert. Le Syndicat Départemental d'Energies des Côtes d'Armor pourra également être sollicité pour financer une partie des travaux énergétiques (programme Oréca).

Le plan de financement prévisionnel est présenté à l'assemblée.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter l'aide maximum au titre de la DSL/DETR, du Fonds vert et auprès du S.D.E.22 (programme Oréca) pour la réalisation de ces travaux.

7/ Les « Pierres Levées - Mon Tro Breizh »

La commune de Goudelin sera traversée par l'itinéraire du Tro Breizh, développé par l'Association Mon Tro Breizh, en lien avec la Région Bretagne. Pour symboliser cet itinéraire historique qui faisait autrefois le tour de la Bretagne, chaque commune traversée peut se doter d'une pierre levée haute de 2 m et sculptée en granit de Perros-Guirec.

Pour matérialiser son appartenance au réseau des communes traversées par le Tro Breizh, M. le Maire propose que la commune de Goudelin lève une pierre, avec Mon Tro Breizh. Celle-ci permettra aux marcheurs d'identifier la commune et

de valoriser le tissu économique local, grâce à des QR codes connectés.

Cette pierre levée coûte 3 000€ et sera financée via du mécénat local.

Après étude et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à la mise en place d'une « Pierre Levée » (l'Association Mon Tro Breizh, l'Association Indication Géographique Granit de Bretagne et l'Unicem Bretagne) sur l'itinéraire du Tro Breizh® qui traverse la commune et le charge de transmettre à l'Association Mon Tro Breizh le « Bon pour lever une Pierre ».

• Dit que la commune s'engage sur un financement communal à hauteur de 300€.

• Autorise l'Association Mon Tro Breizh à lancer la recherche de mécènes pour le complément (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, financement participatif...)

• Précise que la commune recherchera de son côté les mécènes locaux potentiels et communiquera localement pour orienter les dons vers l'Association Mon Tro Breizh.

8/ Informations diverses

Bureau de poste

L'activité de l'agence postale est en augmentation régulière avec une progression du chiffre d'affaires de 9 %. Les points positifs relevés par la clientèle est l'heure d'ouverture à 8 h 30 et le très bon accueil.

Forum des associations

Il se tiendra sur Goudelin le samedi 9 septembre.

Bulletin d'informations municipales

Présentation du devis d'Emmanuelle LE MERCIER de 2 236.80€ pour 28 pages et 2 294.40 pour un 32 pages.

La distribution du bulletin devra être réalisée avant le 30 juin.

Débroussaillage

Présentation du devis LE FORESTIER pour 16 607€ TTC, augmentation de 300€ par rapport à 2022.

Projet Batterie

La déclaration préalable a été acceptée.

Travaux en cours

- Eurovia : Bois de la Roche, Parc Govel
- Poursuite des travaux rue d'Armor avec une réunion de chantier prévue le 26 mai

• Réfection des trottoirs rue de la Croix rouge

• La boîte à livres est installée à côté de la salle des fêtes et opérationnelle avec pratiquement 250 livres mis à disposition des lecteurs

• Les jardinières sont installées et le fleurissement est en cours.

Prochaines commissions

- 15 mai : Commission vie communale
- 30 mai : commission communication (préparation du bulletin)

• **Prochain conseil le jeudi 8 juin 2023**

Fin de la séance à 21h20.

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROUAULT

SÉANCE DU 11 MAI 2023

Sous réserve de validation en conseil municipal

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR, Maire.

Convoqués: LE FAUCHEUR Laurent - LE MOAL Brigitte - SEHAN Alain - ROUAULT Anne-Marie - GAUVAIN Michaël - LEFEBVRE Nathalie - TATON Bruno - DELVO SALAUN Rozenn - THOMAS Gwénaél - TAQUET Marie-Blanche - MORICE Christian - LE HEGARAT Valérie - MORICE Gildas - SEVRET Chrystel - VINCENT Louis - ILLIEN Anne-Yvette - PIPART Fabrice - CORLAY Gérald - MARTIN Marie-Christine.

Absents: DELVO SALAUN Rozenn (pouvoir à LE MOAL Brigitte) CORLAY Gérald (pouvoir à PIPART Fabrice)

SEVRET Chrystel (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)

Secrétaire de séance: ROUAULT Anne-Marie

Le procès verbal du 13 avril est adopté à l'unanimité.

1/ Jury d'assises

Les membres du conseil municipal sont invités à tirer au sort sur la liste électorale 3 personnes de plus de 23 ans pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2024.

M. Le Maire procède donc au tirage au sort à partir de la liste électorale.

Les personnes suivantes feront partie de la liste préparatoire à savoir :

- SERAIN Olivier domicilié à Rangaré: page 135/ ligne 7
- LE GOUX Matthieu domicilié à Le Gozoleto: page 85/ ligne 4
- LE BARS Bernard domicilié à Poul Ranet: page 67/ ligne 6

2/ Vote des subventions aux associations

Les subventions aux associations ont été discutées lors de la commission « associations » du 27 avril 2023 et sont présentées lors de la séance.

Il est proposé au conseil municipal de retenir les montants de subventions communales pour l'année 2023.

Afin d'étudier les dossiers, il est demandé à chaque association de fournir un bilan financier ainsi qu'une attestation de responsabilité civile pour celles utilisant les locaux communaux.

Il a été décidé de ne pas allouer de subvention aux associations extérieures, lorsque qu'une même activité existe sur la commune.

Les deux écoles de la commune organisent régulièrement des classes de découvertes et des sorties pédagogiques.

A ce titre, il est proposé de retenir à compter de 2024, le principe de versement d'une subvention « d'activités » de 1 000€ par année et par établissement sous réserve d'une demande officielle formulée en ce sens par l'amicale laïque et l'APEL avant le séjour. Le versement se fera sur justificatif de son déroulement.

Il est proposé de consentir des subventions exceptionnelles aux associations suivantes, par rapport à des événements particuliers sur l'année :

- Twirling club - Participation aux frais de déplacement et d'hébergement de Jeunes Goudelinaises au championnat d'Europe en Italie : Proposition de 100€ par jeune, soit un total de 200€

- Moto Club Goudelin Le Merzer : Organisation du championnat de France d'enduro au mois de juillet sur les communes de Lanvollon, Goudelin et Le Merzer : Proposition de 1 000€ (Identique à 2019)

- Association Cyclo : Organisation d'une épreuve de Contre la montre sur Goudelin : Proposition : 100€ (identique à 2022)

- Apel : Demande du 15/11/2021 restée sans suite pour une sortie scolaire à Roscoff en mars 2022

- Amicale Laïque : Demande du 27/05/2022 (après le vote des subventions 2022) pour une sortie à ST Lary du 13 au 18 mars.2022

Proposition de 500€ pour chaque école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rejette ces montants de subventions communales pour l'année 2023.

3/ Bâtiments communaux - participation pour frais de chauffage

Début 2016, une participation pour les frais de chauffage est demandée aux associations. Celle-ci est basée sur la fréquence d'utilisation des salles lors des mises à disposition.

La facture d'énergie de notre commune a doublé, aussi il est proposé d'appliquer le tarif suivant : 60€ pour une faible utilisation des salles, 115€ pour une utilisation moyenne et 170€ pour utilisation importante.

L'application de ce principe au titre de la participation 2023 serait alors la suivante :

ASSOCIATIONS et ORGANISATIONS EXTÉRIURES	Subvention 2023
CLUB DES NATASIS DE L'ANNEE ET SECTION TRIATHLON	500,00 €
CLUB DE NATASIS DE L'ANNEE	500,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1968	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1969	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1970	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1971	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1972	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1973	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1974	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1975	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1976	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1977	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1978	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1979	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1980	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1981	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1982	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1983	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1984	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1985	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1986	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1987	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1988	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1989	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1990	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1991	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1992	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1993	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1994	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1995	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1996	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1997	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1998	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 1999	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2000	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2001	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2002	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2003	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2004	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2005	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2006	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2007	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2008	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2009	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2010	200,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE LA CLASSE DE 2011	200,00 €
ASS	

KANERIEN AN ENEZ

Comme chaque année, l'association « Kanerien An Enez » a tenu son Assemblée Générale le samedi 25 février 2023 à 10h30 à la salle des fêtes de Goudelin.

De nouveaux adhérents sont venus se joindre à l'association, nous les remercions très chaleureusement. La présence de M. le maire et de deux adjoints a permis d'échanger sur les travaux réalisés et de présenter la 2ème tranche qui doit se poursuivre. Merci pour leur travail de collaboration.



Merci également aux bonnes volontés qui ont repeint les portes de la chapelle!



Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée, à l'unanimité, s'est prononcée favorablement pour le transfert de siège social d'association à la Mairie de Goudelin.

A l'unanimité, le tiers sortant a été reconduit. D'autre part, nous remercions Bernard LE BARS qui a accepté de rentrer au Conseil d'Administration en remplacement d'Alain LE BRIS. Les membres du bureau ont tous été reconduits dans leur fonction respective.

L'assemblée s'est achevée par un repas, au cours duquel les chanteurs ont interprété quelques chants de leur répertoire. Actuellement, la chorale compte 11 chanteurs ; les répétitions ont lieu tous les mercredis de 18h00 à 20h00 au Club House. De nouvelles voix seront les bienvenues. Quand le bulletin paraîtra, les chanteurs auront animé le marché sur la place du bourg le jeudi 15 juin en fin d'après-midi.

Par ailleurs, appel a été fait aux bénévoles, en accord avec le CCAS, pour nettoyer la chapelle et agrémenter ses abords pour les festivités à venir (Pardon de l'Isle, fête médiévale, mariages...) Merci à ceux qui ont participé.

**Le Président,
Albert BURLOT**



L'ANCIEN D'ALGÉRIE

Le 19 mars, devant le monument aux morts de la commune, en présence d'une nombreuse assemblée (bien que nos rangs s'éclaircissent), la cérémonie du 61e anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie a été marquée par la remise de décorations. Ainsi **Bernard Illien** a reçu la médaille de la FNACA pour services rendus et **Jean-François Le Guen**, la Croix du Combattant. Une délégation s'est rendue à la stèle départementale de Plénée-Jugon où sont gravés les noms des 316 jeunes costarmoricains qui ont laissé leur vie de l'autre côté de la Méditerranée.



L'Assemblée générale de notre comité n'a pas apporté de modification. Après la lecture du rapport moral et du bilan financier, le tiers sortant a été réélu, de ce fait le bureau reste inchangé pour cette année 2023.

Quelques dates à retenir :

Journée détente : vendredi 18 août.

Concours de cartes au mois d'octobre.

Une demi-part supplémentaire pour les veuves d'anciens combattants. A compter de l'imposition des revenus de 2022, les conjoints survivants (âgés de plus de 74 ans) d'anciens combattants peuvent bénéficier de la majoration du quotient familial, quel que soit l'âge de décès de leur conjoint, pourvu que celui-ci ait été titulaire de la carte de combattant au moment de son décès.

Le comité de Goudelin remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.

Bel été à tous

Début avril, nous apprenons le décès de Mme Anna Le Page, une de nos adhérentes.

Le comité renouvelle à sa famille toute sa sympathie.



GOUDELIN FÊTE MÉDIÉVALE



Notre association vous donne rendez-vous le **22 juillet prochain à 19 h** sur le site de la chapelle de l'Isle, pour un banquet spectacle médiéval.

Revenons en 1420 : **le seigneur de nos terres, Guillaume de GOUDELIN, de retour de guerre, vous invite à festoyer.**

Accompagné de toute la noblesse locale, réunie pour l'occasion, des mets savoureux vous seront servis...

Pendant ce festin, point d'ennui ! DANSES, CHEVALIERS, CHEVALERIE, CRACHEURS DE FEU, ... illumineront votre soirée !

Tous les bénévoles de l'association s'affairent depuis plusieurs mois afin de vous proposer un moment inoubliable !

Alors retenez bien la date du 22 juillet !

ASSOCIATION LOISIRS DETENTE

Association de pratiques sportives dans un climat de convivialité, l'Association Loisirs Détente propose les activités suivantes sur la région de Goudelin :

ACTIVITE FITNESS / GYM TONIQUE :

3 cours adultes, salle omnisports de Goudelin : Lundi (20h à 21h) avec Morgane / mardi (9h30 à 10h30) avec Fanny / jeudi (20h à 21h) avec Morgane.

COUREURS DE L'ISLE :

La course à pied se compose de 3 entraînements : mardi (18h30-19h30) / mercredi (18h-19h30) / dimanche (9h30 > 11h environ). Avec Karine, Gérard & Marc.

MARCHE NORDIQUE :

Les séances de marche nordique se déroulent le samedi et dimanche matin, départ à 9 heures à la salle omnisports. Et le mardi après-midi, des sorties non programmées sont prévues, afin de permettre de découvrir de nouveaux circuits. Avec Jocelyne, Josiane, Marie-Yvonne & Yvon.

MARCHE DETENTE :

Sport en plein essor, elle séduit par sa pratique douce, complète et facile à insérer dans nos plannings millimétrés. Mercredi (14h-15h30) avec Yvon.



CLUB LOISIRS ET BRICOLAGE

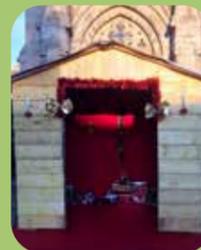
Après bien des péripéties, l'atelier de Loisirs et Bricolage porte bien son nom, car on y découvre toujours des nouveautés de créations et de décorations, dans une ambiance chaleureuse :

Album photo, boîte, cartes, broderie, quilling, peinture, calendrier perpétuel, diamond painting, iris folding, etc...

Les activités du club se sont achevées le 26 juin et reprendront le 18 septembre. Le club sera présent au forum des associations qui aura lieu le samedi 9 septembre à Goudelin.

Marie-Reine GUERVILLY anime toujours l'atelier tous les lundis de 14h à 16h30 et reste à votre disposition pour celles et ceux qui voudraient y participer.

Vous pouvez contacter la présidente Marie-Reine GUERVILLY au 02 96 44 93 89



La municipalité remercie tous les bénévoles qui, depuis plus de deux ans participent à la création des décorations qui agrémentent notre bourg durant les fêtes de fin d'année.

Cette année un chalet en bois est venu compléter notre belle collection de personnages, ainsi qu'un magnifique Père Noël !

Bienvenue aux volontaires qui souhaiteraient rejoindre cette équipe pour 2023 !

FAMILLES RURALES

Le centre aéré de Goudelin ouvrira ses portes du **lundi 10 juillet au 4 août**.

Charlotte Le Huerou assure, une fois de plus, pour le plus grand bonheur des enfants, la direction du centre. Elle est assistée de Coraline Olivo, animatrice BAFA et surveillante de baignade, que les enfants connaissent déjà, de deux animateurs BAFA et d'un stagiaire.

Nous pouvons toujours compter sur notre cuisinière, Sylvie Hulen, pour assurer les repas et l'entretien des locaux.

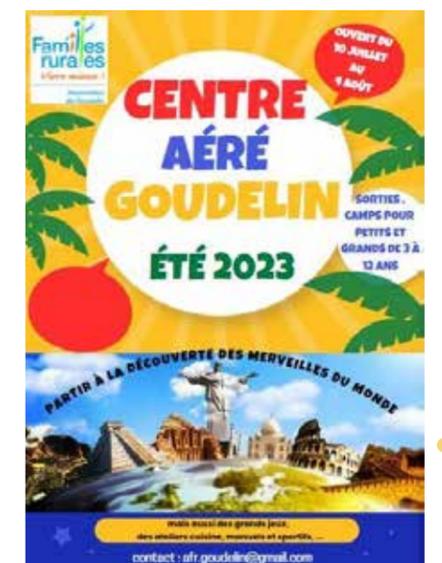
Cette année, le thème est basé sur « **Les merveilles du monde** ». L'équipe d'animation propose aux enfants un programme varié et innovant: la traditionnelle baignade des chevaux du Pardon, des grands jeux, des activités manuelles, des jeux d'eau, le ventrigrisse légendaire, mais aussi des sorties.

Cette année, 2 mini-camps sont organisés : Pour les 6 - 8 ans (les 18 et 19 juillet) : Camping de Binic

• Pour les 9 - 12 ans (du 25 au 28 juillet) : Camping de Jugon Les Lacs

Pour toute demande d'information, contactez par mail : afr.goudelin@gmail.com

Information importante: Une partie du bureau a été renouvelée cette année.



**MARCHÉ DE NOËL
DIMANCHE
17 DECEMBRE 2023**





LA JOYE SANS FIN



L'année 2022 s'est terminée par l'assemblée générale où les membres présents ont été informés sur l'état général du club, l'effectif est de 65 adhérents, les finances nous permettent de tenir nos engagements pour l'année 2023.

Le Club se divise en deux sections, les boulistes et les joueurs de jeux de société (belote, tarot, scrabble, etc...) : si ces activités vous tentent le Club est prêt à vous accueillir. La cotisation annuelle est fixée à 23€, les goûters de chaque mardi sont inclus dans la participation individuelle.

La Galette des rois a été comme le veut la tradition, le premier goûter festif de l'année, s'en sont suivis les goûters de Pâques (en avril) et de la fête des mères (en juin).

Le club a fêté ses 45 ans, l'occasion pour tous de profiter d'une journée à l'ambiance familiale, chacun a pu apprécier le talent des chanteurs, conteurs et autres danseurs de danse bretonne...

Les 17 et 18 juin certains ont partagé une escapade en vallée de la Loire avec un programme chargé : visite du parc miniature « Pierre et Lumière » (premier parc miniature au monde, en souterrain), musée du champignon avec 500 espèces présentées, petite halte dégustation de vin de Loire dans une cave, puis après le diner, soirée de Gala du « Cadre Noir de Saumur ». Le lendemain, visite du château de Chenonceau qui fut administré, entre autres, par Diane de Poitiers et Catherine de Médicis. L'après midi, étaient au menu la visite du Château de Villandry, joyau de la Renaissance en Val de Loire et de son parc.

Tous les participants sont rentrés tardivement, mais ravis de ce magnifique séjour.

Outre les événements décrits ci-dessus, le Club a offert 13 goûters, 12 collations et organisé 9 concours de cartes.

Le premier semestre s'est terminé par l'incontournable « grillades party »

Plusieurs sorties et un voyage sont à l'étude; une proposition sera faite

tout prochainement pour la fin d'année 2023. Le Conseil d'administration souhaite à tous ses membres un excellent été, et à vous revoir en pleine forme à la reprise du 5 septembre.

Nous ne pourrions clore cet article sans nous associer à la tristesse provoquée par la disparition, le 6 juin dernier, de Mme Simonne ETIEMBLE, doyenne des Goudelinais, qui fut, après Eugène son mari, Présidente du Club de 1987 à 1997. Toutes et tous se souviennent d'une personne toujours disponible. Merci Simonne !



Adresse de gestion :

La joye sans fin,
Chez M. Bernard TACQUET
8, rue de la Mairie 22290 GOUDELIN

Courriel : lajoyesansfin@free.fr



Le Président
B. TACQUET

CALENDRIER PREVISIONNEL 2 Eme semestre 2023						
MOIS	REUNION CLUB		CONCOURS		FESTIVITES	
	GOUTER	SERVICE TOURNE N°	BOULES	CARTES	BOULES	DATE
SEPTEMBRE	5 / 19	1 / 2	12 / 26	Lundi 11		19 Repas de reprise
OCTOBRE	3 / 17 / 31	3 / 4 / 1	10 / 24	Lundi 9		
NOVEMBRE	14 / 28	2 / 3	7 / 21	Lundi 13		
DECEMBRE	12	4 / 1	5 / 19	Lundi 4		12 AG / Gouter Noël
JANVIER 2024						
JANVIER	9 / 23	2 / 3	16 / 30	Lundi 8		9 Galette des rois 27 REPAS ANNIVERSAIRE



Reines et Rois



Breizh da viken



Finistère Joye sans fin



Concours de belote lundi 13 mars



La danse de Saint Guy



Assemblée Générale

ASSOCIATIONS:

Si vous organisez des festivités et/ou événements, transmettez vos affiches (en fichier pdf) à l'Office du Tourisme Falaises d'Armor par mail : contact@falaisesdarmor.com pour diffusion sur le territoire.



INFOS des ASSOCIATIONS sur le PANNEAU LUMINEUX:

N'hésitez pas à nous informer par mail de vos événements associatifs : mairie@goudelin.fr pour diffusion sur notre panneau lumineux.



LE BILAN D'UNE BELLE SAISON POUR NOS ATHLETES !

Entre entraînements, stages et compétitions, le repos n'a pas toujours été simple.

Nous avons vécu une expérience exceptionnelle lors de notre participation aux Championnats d'Europe au mois d'avril dernier. Merci à tous nos sponsors, donateurs, à la commune de Goudelin, pour leur soutien et leur aide financière.

Cette année encore, de nombreuses médailles et coupes ont été remportées par l'ensemble de nos athlètes.

Laly, Goulwen, Matilda, Madhyson, Jade, Alwenna, Suzanne, Gwennola et Sheynell se sont sélectionnés pour le Championnat de France qui s'est déroulé à Boulogne-sur-mer le week-end de la Pentecôte et ont obtenu de bons résultats.

Alwenna MARTIN et Suzanne NICOLAS terminent 3èmes en duo. Goulwen CRESSEVEUR monte également sur la 3ème marche en solo 1 bâton. Gwennola et Goulwen se hissent en finale du solo 1 bâton. Et notre équipe minime, composée de Matilda, Laly, Madhyson, Sheynell, Jade, Suzanne, Goulwen, et Alwenna, termine 6ème.

Le gala de fin d'année s'est déroulé le samedi 1er juillet à la salle des sports. Nos baby twirl ont fait leurs premiers pas sur le praticable, en tenue, devant un public venu nombreux. Elles ont pu montrer tout le travail accompli lors de cette saison.

Le groupe compétition a effectué son dernier passage de l'année. Des chorégraphies ont été spécialement conçues pour le gala.

Au-delà de toutes ces représentations, nos athlètes ont pris plaisir à apprendre, réussir...échouer aussi quelquefois, et progresser tout au long de l'année.

Il est désormais possible de s'inscrire pour la prochaine saison. **Les entraînements ont lieu à la salle des sports de Goudelin tous les samedis et nous accueillons les enfants à partir de 4 ans.**

Renseignements au 06.33.84.65.65 ou twirlingclubgoudelin@gmail.com



Ludivine CHARDINNE,
secrétaire du twirling club de l'isle



GOUDELIN/PLOUHA TENNIS DE TABLE



Le club de GOUDELIN PLOUHA TT a enregistré cette saison une hausse très significative du nombre d'adhérents. D'une petite vingtaine de licences voilà 2 saisons, le cap de la quarantaine (41) a été franchi dont 7 féminines.

La présidente Sabine LE GUYADER est heureuse de cette progression, d'autant que l'ambiance est bonne.

Les pongistes sont issus de tout le territoire de Leff Communauté, mais aussi de communes plus lointaines, Plouézec (3), Saint Quay Portrieux, etc...

Résultats sportifs : Championnat par équipes des Côtes-d'Armor Excellente prestation de la formation première en D1, du Plouézecain Joël CLUSAZ, qui termine première de son groupe.

Equipe qui disputera le championnat en pré-régionale la saison prochaine parmi l'élite du championnat costarmoricain.

Déception en revanche pour la seconde formation en D1 qui termine avant-dernière.

Déception également pour la D2 d'Yvon LE SCANVE qui se classe également avant-dernière.

Enfin la D3 du trésorier Jean-Pierre SCARPETTA continue de se faire plaisir malgré l'absence de victoires.

Pardon de l'Isle

Le club sera présent au Pardon de l'Isle et organisera le traditionnel « repas grillades » du lundi sur le site de la chapelle.

Passez un bel été, entouré(e)s de vos familles et amis

M. PING



FORUM DES ASSOCIATIONS:
le SAMEDI 9 SEPTEMBRE à GOUDELIN

MOTO CLUB GOUDELIN - LE MERZER



ENDURO LE MERZER
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023
29 ET 30 JUILLET 2023

Après une première réussie en 2019, le moto-club Goudelin-Le Merzer accueillera une nouvelle fois une manche du Championnat de France d'enduro 2023.

L'épreuve se tiendra les 29 et 30 juillet sur le territoire du Leff. Lanvollon sera la ville départ (paddock, organisation, podium, show animation). Les pilotes auront deux boucles à parcourir plusieurs fois chaque jour, selon leur catégorie. Ils vont pouvoir découvrir le territoire du Leff et ses beaux chemins, en traversant les communes de Lanvollon, Goudelin, Le Merzer, Bringolo, Pommerit-le-Vicomte, Tressignaux et St-Jean-Kerdaniel.

3 spéciales chronométrées par tour attendront les pilotes:

Spéciales 1 et 2 proche terrain de moto-cross de Goudelin, buvette et restauration gérées par le comité des fêtes de Goudelin.

Spéciale 3 bourg Le Merzer (idem buvette sur place)

A suivre de très près le local de cette manche et, en lice pour le titre de champion en Elite 3, Léo Le Quéré, membre du MCGM qui roulera à domicile.

Le moto-club Goudelin-Le Merzer remercie tous ses partenaires et les collectivités qui apportent leur soutien pour que cette organisation du Championnat de France soit une réussite.

Après le nouveau succès du moto-cross de Goudelin à Pâques, nous espérons tous que ce Championnat de France sur le territoire du Leff soit également une belle réussite !

CENTRE DE SECOURS DE GOUDELIN:

Votre centre de secours, fort de ses 34 sapeurs pompiers volontaires, a réalisé **161 sorties au 31 mai 2023**.

Des chiffres en légère hausse, mais que je qualifie de constants par rapport à 2022.

La commune de Goudelin représente 45% de nos interventions.

24h/24h, 6 sapeurs-pompiers d'astreinte à domicile se tiennent prêts à répondre au moindre appel et dans un temps optimal.

3 sapeurs pompiers locaux ont validé leur concours pour devenir professionnels dans d'autres départements.

Ces départs affectent notre disponibilité en journée, mais nous répondons au maximum pour la population.

La dernière recrue en date du 1er mai nous vient de Bringolo : il s'agit du sapeur **Gabin Prigent**. Il a été présenté aux élus locaux lors de la cérémonie du 8 Mai 1945 à Goudelin.

Nous devons poursuivre un recrutement pertinent et porteur d'avenir pour notre centre secours, car le risque de ne plus avoir les compétences nécessaires, pour partir en intervention, nous menace à moyen terme.

A ce sujet, une campagne de recrutement a été lancée en mars 2023, et malgré des retours positifs, il reste des places à prendre ! Je vous souhaite un été rempli de bons moments, d'échanges et de sourires.

Le chef de centre



FIN DE SAISON POUR L'USG

Fin de la 57ème saison pour le club.

Après une saison 2021/2022 plutôt compliquée, l'équipe fanion a retrouvé le championnat Régional 3 et termine à une honorable 5ème place, après avoir lutté pour le podium tout au long de la saison.

L'équipe a également fait de beaux parcours en coupes, notamment un 5ème tour de Coupe de France face au Stade Pontivien devant une belle vitrine de supporters & sympathisants, mais aussi un quart de finale de Coupe Ange Lemée, défaite aux tirs aux buts face au FC Plérin qui évolue une division au-dessus.

L'équipe B finit son championnat au pied du podium en deuxième division de district. Les joueurs des coaches Nicolas Le Digarcher et Yannick Menguy auraient pu espérer mieux s'ils avaient fait preuve d'un peu plus de régularité dans leurs résultats.

L'équipe C quant à elle, obtient facilement son maintien en troisième Division de district et termine à la cinquième place de son championnat, un record pour l'équipe C.

Le club souhaite remercier chaleureusement Guillaume Salliou & Emmanuel Vincent pour leur investissement lors de ces 6 saisons aux manettes de l'équipe C. En plus de perdre deux excellents coaches, nous disons au revoir à deux hommes aux belles valeurs humaines.

Les plus jeunes du club, les Vétérans, terminent leur saison avec les mêmes valeurs qui les accompagnent depuis plusieurs saisons, qui sont le plaisir de se retrouver et de pratiquer un sport qu'ils affectionnent tant.

En ce qui concerne les féminines, une catégorie recréée cette saison, elles ont apporté un joli vent de fraîcheur et de dynamisme au club, elles ont été le rayon de soleil du club cette saison et nous espérons que l'effectif s'étoffera pour la saison prochaine.

L'école de foot, piloté par « l'enfant du pays » Yves Marquier, a su porter haut et fièrement les couleurs du club et de la commune lors de leurs divers championnats et tournois de fin de saison.

Pour la saison prochaine, il est possible de s'inscrire dans les différentes catégories

(pour tous les enfants nés entre 2007 & 2017, contactez David Le Pezron au 06 93 93 97 66).

Pour conclure, le Président David Le Pezron et l'ensemble du bureau souhaitent remercier tous les éducateurs ainsi que les dirigeants des différentes catégories, mais aussi les bénévoles, et nos arbitres Emile Grot et Frederic Gadel.

Et un grand merci à tous nos sympathisants d'être toujours aussi nombreux (ses) les jours de matchs mais aussi lors de nos différentes animations (soirée Blind Test, Nuit de la Saucisse, opération Saucissons...).

Le mot de la fin est pour remercier la Mairie, pour son entretien des terrains mais aussi pour son investissement pour maintenir en bon état les installations sportives.

A l'année prochaine !



UNE BELLE SAISON POUR LE VOLLEY CLUB DU LEFF !

La saison est déjà terminée pour nos équipes inscrites en FFVB, jeunes et seniors.

Nous avons engagé une équipe M13 féminine, une équipe M15 féminine, 2 équipes M15 masculines, une équipe senior féminine en départementale et une équipe M18 féminine en régionale.

Quelques jeunes ont participé aux stages départementaux tout au long de l'année, deux d'entre elles ont même joué aux inter-départementaux dans le 35 et l'équipe du comité a fini 3ème (photo)

Les seniors féminines et les M15 M ont remporté leur championnat. L'équipe M18 finit 2ème de sa poule en régionale. Les équipes M13 et M15 F finissent 3èmes de leur championnat départemental.

Les 2 équipes FSGT engagées n'ont pas encore fini leur saison. Mais l'équipe 1 (photo) s'est qualifiée pour la finale de coupe FSGT départementale le vendredi 23 juin, qui s'est jouée à Plouha.

Le club organisera un blind test en NOVEMBRE à la salle des fêtes de Goudelin pour clôturer sa saison en chansons !

Nous serons également présents, pour vendre des crêpes, le dimanche 9 juillet lors de la brocante du Pardon de l'Isle.



Julia Etiemble et Juliette Henry-Houdayer médaillées aux interdépartementaux.



Les Volleyleffeurs.... fiers d'accéder à la finale de coupe fin juin !

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Encore une année scolaire qui s'achève. Une année placée sous le signe du « **Voyage dans le temps** ».

Nous vous laissons découvrir en images cette deuxième partie de l'année.

Les élèves de PS-MS et de GS-CP très attentif devant le spectacle « **Mirabelle et ses amis** » du marionnettiste de la compagnie des **3 chardons**.



Le 30 mars les élèves de la maternelle jusqu'au CP se sont rendus au château de la Hunaudaye pour un voyage dans le temps, au moyen âge, thème de cette période de l'année en classe.

Ils ont pu ainsi se transporter dans le temps par la visite guidée et par les ateliers créations de blasons et d'animaux fabuleux du moyen âge.

Une très bonne journée...



En janvier, les élèves de CM ont fabriqué des nichoirs et des boules de graisse.



Les élèves de CE1-CE2 et de CM1-CM2 au Petit Echo de la Mode pour l'exposition « **Réminiscence** »



En janvier les élèves de GS/CP ont préparé la traditionnelle galette des rois : Atelier cuisine bien apprécié de tous.



Les élèves de PS-MS à la salle l'Hermine pour le spectacle de la Compagnie AK Entrepôt « **Mots premiers** »



Les élèves de GS-CP découvrent les sports de raquettes (badmington) et les CE1-CE2 le hockey



Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 ont pu rencontrer un artiste local, Jean-Christophe Carel, qui a exposé ses livres-sculptures à la médiathèque. Jean-Christophe est venu dans un premier temps en classe expliquer comment il crée ses livres animés. Puis les élèves se sont rendus à la médiathèque pour admirer ses œuvres. Jean-Christophe a donc expliqué comment créer un livre animé avec des indices.

Les enfants ont été très attentifs et très performants dans la découverte des titres des œuvres présentées



Découverte des dangers de la maison. Animation organisée par l'agence GROUPAMA de Lanvollon



Le 1er juin, par une belle journée ensoleillée, les élèves de la classe de CE1-CE2 se sont rendus à Dinan. Le matin, ils ont pu visiter le château. L'après-midi, après s'être rendus à l'église Saint-Malo pour découvrir les gargouilles, leur utilité, la légende de ces étranges statues, ils ont pu modeler leur gargouille en terre.



Les CM1-CM2 se sont initiés à la voile sur l'étang de Chatelaudren.



L'équipe enseignante vous souhaite de très belles vacances et se prépare d'ores et déjà pour la rentrée, avec plein d'idées de projets.

Rendez-vous le 4 septembre !

Tifenn Guegan, Directrice





AMICALE LAÏQUE

2022-2023 fut une année très riche pour l'amicale laïque de l'école publique de Gouzelin ainsi que pour tous les enfants et leurs parents.

En effet, tout au long de l'année, tous ont œuvré pour dynamiser l'école publique, créer des liens avec les nouvelles familles et récolter des fonds afin de réaliser différents projets, dont le projet annuel des enseignants de « Voyage dans le temps ».



Spectacle de Noël pour tous les enfants de l'école avec Ari Dorion



Chocolat chaud et gâteaux offerts lors de la vente de sapins en décembre. Ventes de gâteaux par chaque classe à chaque veille de vacances...



Distribution de cadeaux et de friandises par le Père Noël à l'école



Le stand de l'Amicale Laïque lors du marché de Noël à Gouzelin



La chasse aux œufs pour Pâques



Préparation de la rando gourmande du 14 mai qui a remporté un franc succès!



Animation « danses médiévales » par l'association Gouzelin fête médiévale... Merci à eux!

L'année s'est achevée par une très belle kermesse au cours de laquelle les parents ont assisté au spectacle des 4 classes à la salle des fêtes de Gouzelin le matin, suivi d'un apéro et d'un repas « galettes/crêpes » avec la venue du food-truck « Hélène et Jules », puis ouverture des différents stands et enfin tirage au sort de la tombola organisée pour l'occasion.

Lors de cette journée, petits et grands ont pu admirer les superbes structures en ballons réalisées par toutes les classes de l'école avec l'aide de Yoann Janes, dit « Yo la flèche », artiste. Chaque enfant est reparti avec un livre offert par l'Amicale.

Toute l'équipe de l'amicale vous souhaite un excellent été et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 15 septembre 2023 à 20h à l'école pour son Assemblée Générale.

Infos pratiques:

Mail : al.gouzelin@hotmail.com

Facebook : Al Publique Gouzelin



PÉRISCOLAIRE



Quand le Père Noël passe à la garderie...



Petite séance de musculation avant le repas...

C'est la rentrée!

POT RENTRÉE SCOLAIRE:
le VENDREDI 8 SEPTEMBRE
à partir de 17 h à la MEDIATHEQUE

ECOLE NOTRE-DAME DE L'ISLE

L'année scolaire 2022-2023 était placée sous le signe de l'Histoire : Un thème qui a été décliné tout au long de l'année, et encore plus particulièrement durant ce second semestre.

Cependant, la thématique de l'année n'a pas bridé l'équipe enseignante qui a comme chaque année mis en place de nombreux projets.



Après leur séjour historique dans le Morbihan en début d'année, les Maternelles et GS/CP sont allés visiter le Château de la Roche-Jagu et découvrir ses merveilleux jardins...



Apprentissage des gestes de « premiers secours » : après la partie théorique en classe, les CM1-CM2 passent à la pratique avec Bruno Taton!



Les CM1-CM2 et les GS/CP ont fabriqué de très beaux châteaux-forts lors de leur travail sur le Moyen-Age. C'était du travail, mais le résultat est remarquable!



Prévention des dangers domestiques auprès des élèves : Merci aux bénévoles et à Groupama pour cet après-midi où les enfants de GS/CP et CE1/CE2 ont pu se rendre compte de tous les dangers qui les entouraient. « Il suffit juste de faire attention ! » a même conclu Gabriel.



Journée déguisée du 100ème jour : Tous les élèves ont participé à des ateliers tout au long de la journée, petits et grands mélangés... Une belle journée de fraternité et de partage!



Semaine du goûter solidaire « Compotes entre potes » : grâce à leur solidarité, les élèves ont pu remettre un grand plein de courses d'une valeur de 205€ aux Restos du Cœur!



Une journée sportive autour d'activités telles que le football, le basket, la pétanque et des jeux du monde, un pays (la Belgique) et près de 1 600 camarades de CM... Une très belle journée sportive vécue par les CM1-CM2 à Yffiniac ! Comme ils le disent si bien : « Noir, Jaune, Rouge ! Belgique ! Belgique ! Avec des frites, on est magiques une fois !!! »



Retour du fameux concert de Chœur d'Écoles à la Salle Bleu Pluriel de Trégueux. Une magnifique prestation de nos CM1-CM2 sur scène avec leurs 130 camarades du secteur...



Un spectacle de marionnettes à l'école pour les Maternelles et GS/CP : un grand merci à Patrick Lévy pour son imagination et son partage!

Je souhaite dorénavant à chacun et chacune de profiter d'un été ensoleillé et de vacances reposantes pour celles et ceux qui auront la chance d'en avoir.

On se retrouve donc le lundi 4 septembre dès 8h30 pour écrire une nouvelle page d'Histoire de notre école. Page sur laquelle les valeurs de partage, de solidarité et de convivialité qui nous caractérisent si particulièrement auront une large place.

Très bel été à tous...

Anthony PIROU, Chef d'Etablissement
Ecole Notre-Dame de l'Isle GOUDELIN

APEL ECOLE NOTRE-DAME DE L'ISLE

L'APEL a démarré 2023 sur des chapeaux de roue. En effet, comme chaque hiver, les parents d'élèves assurent les montages et démontages de décors pour la troupe de théâtre des Tréteaux de l'Isle, en plus d'organiser les 2 week-ends de représentations à Goudelin, où près de 600 personnes sont venues assister à la pièce « A grands coups de poêle ». Cette année, ce sont 12 représentations qui ont eu lieu. Ce fut aussi l'occasion pour Suzon (Suzanne Taton), de faire un dernier tour de piste et de tirer sa révérence sur scène après 40 années de bénévolat sur les planches. Un grand moment d'émotion pour les petits et pour les grands...

Les membres de l'association se sont ensuite attelés à la préparation de la Fête des Enfants. Les carnets de tombola ont été distribués, et tous ont été vendus. Les lots proposés pour la tombola faisaient envie : un vélo à assistance électrique, une nuit pour 2 personnes, avec petit déjeuner, au Thalasso Resort de Perros-Guirec, un bon d'achat de 150€ chez Boulanger, une tireuse à bière, et bien d'autres. Ces derniers, associés à l'investissement des parents et des enfants, ont permis de vendre près de 450 carnets de tombola !

La Fête des Enfants a eu lieu le samedi 17 juin dès 15h dans la cour de l'école avec les fameux stands de jeu, le spectacle des enfants, la tombola et le repas saucisses-frites. Cette dernière, comme chaque année, a connu une très belle fréquentation !

L'année de l'APEL se terminera par la soirée grillades le vendredi 7 juillet. Ce sera alors l'occasion de terminer l'année scolaire de manière conviviale, et de remercier toutes celles et ceux qui auront donné de leur temps et de leur énergie au cours des différentes manifestations tout au long de l'année.

Nous pouvons d'ores et déjà noter dans l'agenda que nous nous retrouverons dès le **dimanche 8 octobre** prochain pour une nouvelle manifestation. L'APEL organisera ce jour-là son premier **SUPER LOTO** animé par Armel à la Salle des Forges de Bourbriac. Rendez-vous est pris !

En attendant de vous revoir nombreux aux différentes manifestations de l'école, n'oubliez pas de profiter de votre été et de vos congés quand vous en aurez.

Très bon été à toutes et à tous.



La Présidente, Aline JONES et toute l'équipe de l'APEL



VIE CULTURELLE

AU FIL DE NOS EXPOSITIONS & ÉVÉNEMENTS...

JABER EL MAHJOUB, une vie exceptionnelle et une œuvre originale. Berger tunisien devenu boulanger à Marseille, boxeur à St-Denis puis musicien et bonimenteur sur le parvis du Centre Pompidou à Paris, il est surtout un artiste autodidacte, défendu par Jean Dubuffet et Laurent Danchin, historiens des arts brut et singulier, depuis le début des années 1980. Les œuvres peintes, assemblées et modelées par ce créateur hors-normes, sont aujourd'hui présentées par plusieurs musées

(Préface du livre « Jaber » par les éditions Lelivredart)

Un énorme MERCI à Laurent Lefebvre, biographe de Jaber, qui a fait entrer cet artiste singulier et méconnu dans notre médiathèque et qui l'a fait découvrir aux élèves de nos écoles primaires.



JABER EL MAHJOUB



« Aquarelle en Goëlo » Éèves de Fanny Dreveau
« Balade en aquarelles » Joël Huet



FABIEN DELETTRES

L'humoriste scénariste Guingampais **FABIEN DELETTRES**, animateur de la matinale sur Europe 2, est venu partager la lecture de son ouvrage, « Il était une fois chez les Bretons », avec petits et grands, à la médiathèque. L'animateur a récité plusieurs contes, version beurre salé, extraits de son livre, plongeant son auditoire de manière hilarante et décalée dans un pays imaginaire où Peau d'Algue côtoie aussi bien Hansel et Triskell que le Petit Chapeau rond rouge, au large de Belle-Île au Bois Dormant. « Un moment très agréable de convivialité et de proximité avec nous...dans un format qu'il n'avait jamais testé et dont nous avons profité... avant qu'il ne soit trop célèbre pour revenir nous voir » !



« Regardons Noël »

« Livres en liberté »
Jean-Christophe Carel



... SUZANNE TATON

Que dire de notre Suzon nationale ? Car comptabiliser 40 années de bénévolat au sein de la troupe des Tréteaux de l'Isle, ce n'est pas une mince affaire...

A l'instar de l'humoriste Kad MERAD, qui s'est servi de ses nombreuses perruques pour accéder à la notoriété, notre SUZON à nous, s'en est servie pour bien incarner ses personnages et ses rôles, et en même temps pour conserver sa jeunesse et sa gouaille naturelle pour son public.

Au cours des années, les fans de SUZON remplissaient de plus en plus la salle des fêtes. Il a bien fallu instaurer un système de réservation des places, afin de permettre à tout le monde d'accéder sereinement à la salle municipale lors de nos représentations. C'est l'une des raisons qui a fait que nous soyons passés de 2 séances sur GOUDELIN à 4 représentations sur la fin...

L'âge aidant, elle a commencé à avoir des exigences sur les rôles qu'on lui confiait... comme certaines stars aperçues au petit écran : « Je préférerais interpréter ce rôle-ci plutôt que celui-là », ou encore : « Je ne peux pas changer avec quelqu'un d'autre ? »

Bien évidemment, nous n'avons jamais cédé... nous ont affirmé certains responsables de la troupe... qui souhaitent rester anonymes...

Notre surprise n'en a été que plus grande ; elle incarnait à la perfection tous les rôles qu'on lui confiait, elle les vivait et se les appropriait à la perfection, quoique... (Rires)

Lors des répétitions, elle n'hésitait pas à chambrier copieusement ses camarades de scène s'ils n'avaient pas été à la hauteur de leur réputation... On lui attribue notamment : « Eh ben dis-donc ! J'espère que tu n'as pas que le théâtre dans la vie pour te ramener un salaire à la maison, car autrement, tu vas bouffer du riz et des pâtes pendant longtemps... ! »

Tout le monde l'aura bien compris, SUZON n'était, elle aussi, qu'un des rouages de la troupe de théâtre et elle le savait très bien. En effet, d'autres interprètes incarnent, eux aussi, des rôles de façon fabuleuse et ce ne sont pourtant que des amateurs... Jamais, ô grand jamais, elle ne se serait permis de remettre en cause tel rôle, ou la personne qui devait l'interpréter...Ce n'était qu'une façon de chambrier ses collègues dans la plus pure tradition de l'humour qu'on lui connaît...

De nombreux hommages lui ont été rendus lors des quatre représentations de notre dernière pièce « A grands coups de poêle » à Goudelin...et ils étaient bien mérités !

Il n'y a pas eu de presque JUBILEE SUZANNE TATON... mais personne n'a jubilé lorsqu'elle a annoncé sa retraite théâtrale...



Alors SUZON, nous te souhaitons tous de passer encore de merveilleux moments à faire rire ta famille et tes amis... et tous les acteurs et actrices de l'année prochaine espèrent te voir à l'une de nos représentations !

A Bruno, nous lui souhaitons BON COURAGE... et à SUZON, nous lui promettons « A très vite pour l'apéro ! »

Tes amis de la Troupe des Tréteaux de l'Isle



Françoise LARIVEN

Comment tu vas bien ? C'est en ces termes que Françoise LARIVEN nous accueillait, avec sa gentillesse, sa discrétion et sa disponibilité sans faille...

Non Françoise...nous n'allons pas bien depuis ce 28 mai... Ton départ laisse un vide immense dans notre cœur...nous avons beaucoup de chagrin...tu es partie beaucoup trop vite...ta bonne humeur et ton écoute nous manqueront énormément...

Les Kanerien an Enez et la Fête Médiévale te remercient Françoise, pour toutes ces années passées au sein de nos associations respectives, que Gilbert et toi avez contribué à faire vivre et dynamiser ...

Kenavo...

Tes amis des Kanerien et de la Fête Médiévale

La Check List anti-moustique tigre

Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m. Il est donc né-chez vous ou pas loin ! Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et profiter...

Rangez à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (toutes...)

Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles couvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Entretenez

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bomes d'aérosage

Coupez l'eau aux moustiques tigres !

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Méd» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

Signaler la présence d'un moustique tigre

COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres ! et passez le message à votre voisin !

REPUBLIQUE FRANÇAISE ars



Repas du 11 novembre



11 Novembre, journée nationale de l'Armistice est également le jour du rassemblement des aînés autour d'un repas organisé par le Centre Communal d'Action Sociale et la municipalité.

Ce repas préparé par LE FIFT'ISA, a permis à 121 convives de se retrouver autour de la table, parmi lesquels Aimée MAZEVET (96 ans) et Désiré LE GOURIERES (92 ans). Ces deux doyens de l'assemblée ont d'ailleurs été mis à l'honneur et remerciés de leur présence.

Merci à toute l'équipe CCAS & élus, qui a œuvré pour la décoration de la salle et l'organisation générale de la journée.

Ponctué de musique, chansons et de quelques pas de danse, ce repas s'est déroulé dans une ambiance très conviviale, sous la direction de Bruno notre animateur attitré !

Félicitations à nos majestés 2022, Iliona, Lisa et Andréa, pour leur participation active...et musicale...quand elles nous ont régales d'une petite chanson !



Suivi de nos aînés



Les 12 membres du CCAS prennent un soin particulier au suivi des 138 Goudelinais âgés de 80 ans et plus. Leurs visites et appels téléphoniques permettent de garder un lien et de détecter les difficultés, notamment chez les personnes vivant seules et éloignées de leurs familles.

Démarches administratives



De nombreuses personnes rencontrent des difficultés dans la gestion quotidienne des problèmes administratifs et/ou certaines démarches nécessitant l'utilisation d'internet...

N'hésitez pas à contacter la mairie, qui vous guidera ou vous dirigera vers une personne du CCAS pouvant vous venir en aide, une assistante sociale, ou un conseiller France SERVICE.



Vigilance



La cybercriminalité est en augmentation, notamment à l'encontre des personnes âgées : elle a quintuplé depuis 2014. Nous attirons votre attention sur les appels téléphoniques de sociétés vous demandant de rappeler des numéros (essentiellement basés à l'étranger) qui sont surtaxés et généreront des factures téléphoniques astronomiques que vous serez dans l'obligation de régler...

Visites en EHPAD



La situation sanitaire nous a autorisés cette année à rendre visite à nos aînés demeurant en EHPAD et à partager avec eux un moment de convivialité, autour d'un goûter et de la galette des rois.

Ce moment de partage, très apprécié par nos Goudelinais, leur permet d'échanger sur les « nouvelles » de leur commune.

32 colis ont été distribués par les membres du CCAS.

Colis de Noël



54 colis, préparés par les membres du CCAS, ont été remis au domicile des personnes de 80 ans et plus, non présentes au repas.



COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES



L'Adess (Association de développement de l'économie sociale et solidaire), ouest Côtes-d'Armor, la CAE (coopérative d'activités et d'emploi), Avant-Premières et Leff Armor communauté ont relancé la coopérative jeunesse service, pour une quinzaine de jeunes du territoire de Leff armor communauté.

De juillet à août, des jeunes vont se forger une première expérience de création d'entreprise. Celle-ci s'organise autour de trois axes : le marketing, les ressources humaines et les finances. Ils seront accompagnés par deux animatrices, mais ils décideront eux-mêmes

des activités et des services qu'ils proposeront au sein de la coopérative.

Les prestations s'adresseront aux associations, aux collectivités et aux entreprises, mais aussi aux particuliers. Il s'agit en général de services tels que le jardinage, le nettoyage de véhicules, l'archivage, le gardiennage d'animaux domestiques...

Juridiquement portée par la coopérative régionale d'éducation à l'entrepreneuriat collectif (Cric), cette structure est initiée par Leff Armor communauté.

Pratique :

Mathieu Le Breton
06 37 27 31 21
mathieu.lebreton@leffarmor.fr

INFOS LEFF ARMOR COMMUNAUTE



Adresse du site LAC :

<https://www.leffarmor.fr/>

BRÈVES LAC

Lien internet :

<https://www.leffarmor.fr/systeme/news-letters/>

Il vous suffit d'indiquer votre adresse mail pour les recevoir chaque mois

FRANCE RÉNOV' : À QUOI ÇA SERT ?

Vous informer

Vous vous posez des questions techniques sur l'énergie dans votre logement ?

Vous souhaitez connaître les aides existantes, comprendre vos consommations, avoir de l'aide pour relire un devis...

Des conseillers spécialisés sont à votre disposition pour vous répondre et vous orienter.

Vous conseiller

Vous souhaitez définir votre projet de rénovation énergétique et identifier les aides et les structures à mobiliser pour vous aider dans vos choix et dans vos démarches ?

Le conseiller France Rénov' est à l'écoute de vos besoins, avec un conseil personnalisé, neutre et gratuit.

Renforcer l'intervention auprès des ménages les plus fragiles

Propriétaires, locataires du parc privé, du

parc social, vous rencontrez des difficultés pour régler vos factures d'énergie, votre logement est inconfortable ? Leff Armor déploie un dispositif supplémentaire pour aider les personnes en difficultés face à l'énergie.

Faites le point ! Demandez une visite eau-énergie.

Comment contacter les conseillers ?

Par téléphone au 02 96 52 15 70 ou via le formulaire de contact du site internet de l'ALEC <http://www.alec-saint-brieuc.org>

Horaires d'ouverture au public :

Tous les lundis de 13h30 à 17h
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Siège : 5 rue du 71ème Régiment d'infanterie 22000 Saint-Brieuc

Des possibilités de rendez-vous personnalisés à côté de chez vous :

Les conseillers Info Energie de l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc assureront 2 permanences mensuelles sur rendez-vous, elles se dérouleront :

- le 2ème jeudi après-midi du mois à Châtelaudren-Plouagat au Petit Echo de la Mode, Bâtiment côté étang, salle de réunion médiacentre

- le 3ème mercredi après-midi du mois à Lanvollon au Moulin de Blanchardeau, salle des permanences

ATTENTION : Des pratiques commerciales trompeuses peuvent vous laisser penser que des professionnels interviennent pour le compte de votre collectivité, d'une administration (Ademe, Anah) ou encore de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc. Il s'agit de pratiques abusives.

En cas de doutes, contactez l'ALEC.

ENFANTS ET ADOS : QUE FAIRE DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ ?

Renseignements disponibles auprès du Pôle Jeunesse de LEFF ARMOR COMMUNAUTE

CENTRE AERE

Ouverture des centres :
• du 10 juillet au 4 août sur Blanchardeau, Ty Box Son, Pommerit le Vicomte, Pass'Age, Plouagat, Plélo, Boquého, Plouha. Enfants concernés de 3 à 17 ans.

• Du 7 août au 1er septembre sur Blanchardeau, Tu Box Son, Pass'Age, Plouha, Plouvara, Enfants concernés de 3 à 17 ans.

ACTIVITES PASS'AGE

• Camp de surf dans le Finistère, Binic, Fréhel, Trémargat, Binic, Paimpol. Jeunes concernés de 7 à 15 ans

CAMPS TY BOX SON

• Camaret, Vannes, Bégard. Jeunes concernés de 12 à 15 ans

BLANCHARDEAU

• Plouha camping Neptune. Enfants concernés de 9 à 12 ans

Le PASS'AGE et TY BOX SON sont des lieux d'accueil mis en place par LEFF ARMOR COMMUNAUTE, où les jeunes peuvent retrouver entre copains écouter de la musique, jouer au babyfoot ...



ALLO'TAB
TRANSPORT A LA DEMANDE
Leff Armor Communauté

BENEFICIAIRES :
Réservé aux habitants de la Communauté de communes.
• Personnes sans véhicule ou permis de conduire.
• Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente.
Ne sont pas pris en charge : les transports médicaux, les urgences médicales, les groupes de plus de 6 personnes.

TARIFS :

Déplacement sur le territoire : 3€ / pers / trajet + 6 € aller-retour
Déplacement hors territoire : 4€ / pers / trajet + 6 € aller-retour

Déplacements hors territoire / déplacement vers les villes de Guingamp/Plomelin/Plénoy et Saint-Brieuc pour des rendez-vous médicaux au sein d'un centre hospitalier ou chez un professionnel de santé libéral du secteur médical ou paramédical sont autorisés.

JOURS DE FONCTIONNEMENT :

- Lundi : 8h30 à 13h00
- Mardi : 08h30 à 19h30
- Mercredi : 8h30 à 19h30
- Jeudi : 8h30 à 19h30
- Samedi : 8h30 à 13h00

COMMENT S'INSCRIRE :

- Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à la Communauté de communes.
- Réservation : appeler le Centre de mobilité au 0 90 22 22 22 la veille avant 09h00.
- Communes desservies : Beaugerais, Brégéat, Saint-Jean-Randouillet, Châteaubleff-Plouagat, Cédéac, Saint-Fiacre, Commenech, Trémeur, Goudelin, Lanmeurb, Trémeur, Lanvollon, Lanhelec, Le Fouët, Le Hézier, Pleguarn, Plets, Plerneuf, Plouha, Plouzeau, Pluzulac, Romenec-Le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bois, Saint-Pierre, Trégouet, Trémeur, Trégouet, Trémeur.
- Limite maximale : 12 trajets par 6 aller-retours maximum.



Chères Goudelinaises, Chers Goudelinais

Après une année 2022, qui a connu de très beaux moments, mais aussi des moments beaucoup plus tristes, place à une année 2023, que nous souhaitons agréable pour tous.

Nous avons terminé 2022 par notre traditionnel réveillon de la Saint-Sylvestre, il a été une nouvelle fois, égal à lui-même, très convivial.

Notre première manifestation 2023 a été l'élection de Miss Goudelin ; Celle-ci s'est déroulée le 25 mars, et comme les jeunes Goudelinaises portent un intérêt très particulier à cette tradition, parce que cette élection a toujours été un événement, les Goudelinais le savent, nous avons 4 candidates : Margot HAMON, Jade Le GARFF, Audrey QUERE et Manon RAULT...et cette année grande surprise, ce fut une première, nous avons 2 reines, les votes ne les ayant pas départagés !

Les Reines sont donc Jade Le Garff et Audrey QUERE, 1ère Dauphine, Manon RAULT et 2ème Dauphine, Margot HAMON : Un grand merci à nos candidates.

Après avoir remis les trophées lors du moto-cross, elles défilèrent le lundi du Pardon de l'Isle et assisteront au repas des aînés du 11 Novembre.

En 2022, nous avons dit que le moto-cross avait été un très grand succès après les années Covid... et bien celui de 2023 a été tout aussi grandiose !

Cette réussite est certainement due au fait que nous entretenons de très bonnes relations avec le moto-club de Goudelin-Le Merzer, mais aussi grâce à nos nombreux bénévoles que nous tenons une nouvelle fois à remercier !

Le Pardon de l'Isle aura lieu les 8, 9 et 10 juillet ; les animations seront les mêmes que l'an passé, à savoir la brocante le dimanche dans les rues du bourg, le lundi la baignade des chevaux et le défilé des reines et dauphines, des élus, des cavaliers et de leurs montures.

Comme les années précédentes nous participerons au Téléthon : vous aurez le choix entre la marche et la course à pied et plusieurs parcours seront proposés.

Pour finir nous avons décidé de renouveler l'organisation du réveillon de la St-Sylvestre.

Nous vous souhaitons un très bel été et une très belle fin d'année.

Le Comité des fêtes



BRULAGE DECHETS VERTS:

Le brûlage des déchets ménagers est interdit en tout lieu et toute l'année pour les particuliers, les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Que sont les déchets verts ?

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc). Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes

Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible, de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables et se décomposent avec le temps.

Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Le brûlage des déchets verts produit par les exploitants agricoles est soumis aux dispositions suivantes :

- Brûlage des résidus de récoltes (Ecobuage) : l'usage du feu dans le

but de brûler des végétaux sur pied, herbes et broussailles est interdit en tout temps,

- Brûlage de résidus d'entretien agricole : leur brûlage est interdit dans les bois, forêts et landes et à moins de 200 mètres de ces lieux.

Dans les autres cas, une valorisation de ces produits par une filière bois énergie locale doit être privilégiée. A défaut de valorisation, l'incinération est soumise à autorisation écrite préalable du maire et les dispositions ci-après sont applicables : Une période de séchage est obligatoire,

Les sites d'incinérations doivent être accessibles en tout temps aux véhicules incendie,

Les distances minimales suivantes doivent être respectées : 100 mètres pour les routes et voies publiques, 50 mètres pour les habitations,

L'existence à proximité du foyer d'une prise d'arrosage ou d'une réserve de 200 litres au moins, reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression,

Un espace de 5 mètres autour de chaque entassement de végétaux à incinérer doit être dégagé de toute végétation,

Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés au coucher du soleil. **Le recouvrement par de la terre est interdit.**

Coup de projecteur sur une association solidaire de recyclage « DES CHEMINS ET DES RÊVES »:

Située rue St Oswald à Lantic cette association vous propose de déposer papiers (journaux, prospectus, catalogues, revues, annuaires), livres et bouchons de liège. Plusieurs fois par semaine, un petit groupe de bénévoles, trie, range et organise la collecte de ces énormes dépôts...

Les livres en bon état alimentent un stock destiné aux FOIRES AU LIVRES à 1€ organisées tout au long de l'année.

L'argent récolté est reversé sous forme de dons à des associations locales liées au handicap après étude des dossiers (19 733€ entre 2013 et 2021 !)

Le 16 mai dernier, la commune de Goudelin a participé à cette action solidaire en allant déposer à Lantic une quinzaine de cartons de livres provenant de dons et non utilisés pour notre boîte à livres.



N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez contribuer à cette démarche solidaire et citoyenne !

Tél : 06 28 43 38 50 ou 02 96 71 95 43 (Denis ARTHUR - Président)

Tél : 06 44 88 55 59 (Sylvie)

Tél : 07 83 56 63 04 (Marie-Odile)

Dates des prochaines foires aux livres à Lantic (9h à 18h) :

14, 15 & 16 juillet : Derrière le cimetière (sous chapiteaux)

19 & 20 août : Derrière le cimetière (sous chapiteaux)

23 septembre : Parking salle des fêtes (sous chapiteaux) en partenariat avec le Salon du Livre Jeunesse

21 & 22 octobre : Salle des associations

25 & 26 novembre : Salle des associations

Brochettes de poulet breizhé au cidre breton

Sources : You Barbecue
(Préparation des brochettes la veille)

Ingrédients:

- 1,2 kg de blancs de poulet
- Cidre breton
- Maïzena
- Beurre

Instructions :

Mélangez 2 cuillères à soupe de Maïzena avec 6 cuillères de cidre et mettez de côté
Dans une casserole, versez 2 oignons émincés avec une noix de beurre, et colorez les oignons sur feu vif. Déglacez ensuite avec 40 cl de cidre brut. Rajoutez le mélange Maïzena/cidre, 2 cuillères à soupe de miel, 1 cuillère à soupe de

- 2 oignons
- 4 pommes
- Miel
- Paprika
- Sel et poivre

paprika, sel et poivre.

Coupez les blancs de poulet en morceaux et laissez-les mariner toute la nuit.

Quelques heures avant le repas, préparez les brochettes en y rajoutant des morceaux de pommes (mettre quelques gouttes de citron pour éviter qu'elles ne noircissent) : cuire 15 mn au barbecue



Betterave cuite en papillote sur le barbecue

Sources : Ptit Chef.com

Ingrédients:

- 1 belle betterave rouge
- Huile d'olive
- Herbes de Provence

Préparation:

Coupez la betterave non pelée en deux.
Placez chaque morceau de betterave au centre d'une feuille de papier aluminium.
Arrosez d'un peu d'huile d'olive.
Saupoudrez d'herbes de Provence.
Glissez la gousse d'ail et refermez la feuille d'aluminium autour de la betterave.

- 2 gousses d'ail non pelées
- 2 crottins de Chavignol
- Sel, poivre

Faites cuire pendant une heure environ ou jusqu'à ce qu'un couteau inséré au centre y pénètre facilement.

Retirez les betteraves de la braise et les peler.

Coupez en tranches et disposez dans les assiettes.

Parsemez de crottin de Chavignol, salez, poivrez.



Camembert au barbecue

Sources : CuisineAZ

Ingrédients:

- Camembert au lait cru (1 boîte)
- Papier d'aluminium (1 feuille)
- 1 baguette

Instructions:

Sortez le camembert de son emballage papier, déposez-le dans sa boîte en bois et piquez-le à l'aide d'une fourchette. Emballez le tout dans la feuille d'aluminium (au moins deux tours) et déposez-le dans les braises encore chaudes mais pas brûlantes du barbecue.

Laissez chauffer pendant 10 min. Sortez-le des braises, déballez-le, ôtez le couvercle, cassez la croûte du camembert chaud et trempez vos morceaux de pain directement dedans.

Astuces : Pour encore plus de saveurs et de gourmandise, incisez le camembert à quelques endroits pour y glisser quelques gouttes de miel ou coupez le en 2 et déposez du poivre du moulin, ou encore des échalotes et de la ciboulette, ou des herbes de Provence. Vous pouvez aussi ajouter une cuillère à soupe de calvados directement sur le camembert avant de l'emballer dans le papier aluminium !

Le camembert fondu se marie très bien avec la gelée de groseille et/ou du pain frotté avec une gousse d'ail...



Pêches grillées au barbecue

Sources : 750g.com

Ingrédients pour 6 personnes:

- 6 pêches
- Huile d'olive
- 6 branches de thym
- Miel

Préparation : 10 min

Cuisson: 5 min

Lavez les pêches, coupez-les en deux et retirez les noyaux.

Badigeonnez-les d'huile d'olive, ajoutez un peu de fleur de thym et de fleur de sel et réservez dans un

plat type plat à gratin.

Faites chauffer votre barbecue (ça marche aussi à la plancha).

Faites cuire vos pêches, côté bombé sur le dessus pendant quelques minutes.

Servez avec un filet de miel.



Jeu de l'été !

Avez-vous bien lu votre bulletin...et retrouvé les cachés au fil des pages... ?

1er indice : leur nombre est égal à la date d'une festivité de l'été !

2ème indice : cet événement a un rapport avec le symbole au milieu du logo...



GOUDELIN

PARDON de L'ISLE 8 - 9 10 JUILLET

SAMEDI 8

15h au Fiff'isa : concours de boules - USG

Au bourg **REPAS SAUCISSES FRITES** 19h

À la chapelle **Veillée à 21h et messe du Pardon**
Descente de l'ange - TANTAD - Feu d'artifice

DIMANCHE 9

VIDE-GRENIER

LUNDI 10 à la Chapelle de l'Isle

BÉNÉDICTION et BAINNADE DES CHEVAUX à partir de 10h

DÉFILÉ DES MAJESTÉS au bourg

APÉRITIF DU PARDON à la salle des fêtes

REPAS CHAMPÊTRE à midi

PENDANT LES 3 JOURS : FÊTE FORAINE

Festivités du Pardon de l'Isle
les 8, 9 et 10 juillet



Reines 2023 :
Jade Le Garff & Audrey Queret (au centre)
1ère et 2ème Dauphines :
Manon Rouault & Margot Hamon



3ème manche
Championnat de France d'enduro
29 & 30 juillet
Organisé par le
Moto-club Goudelin/Le Merzer

22 JUILLET 2023 Chapelle de l'Isle

BANQUET SPECTACLE MEDIEVAL

Adulte 22€ Enfant 14€ - 12 ans

GOUDELIN

Danses - Combats - Spectacle équestre - Spectacle de Feu

Réservations avant le 15 juillet sur HelloAsso ou au 02.76.64.33.43

Tarif réduit sur réservation - Adulte : 20€ / Enfant : 12€

Logos: SUPER Lavoillon, CÔTES D'ARMOR, Groupama

Repas spectacle fête médiévale
le 22 juillet
Réservation billets sur HelloAsso

Lien billetterie:

[http://www.helloasso.com/associations/goude-
lin-fete-medievale/evenements/banquet-medieval-1](http://www.helloasso.com/associations/goude-
lin-fete-medievale/evenements/banquet-medieval-1)

Renseignements au : 06.73.91.18.13 ou par
mail : fetemedievalegoudelin@gmail.com

GENTLEMEN Michel Etienne
Contre la montre en DUO
10 km

Inscription en ligne obligatoire

13490 Circuit de 30 km samedi à l'ass

17490 Compagnie professionnelle

Exposition de voitures anciennes

Entrée gratuite et Restauration sur place

Goudelin 23 Septembre 2023

Logos: FOGT, CÔTES D'ARMOR

Contre la montre en duo
« Gentlemen Michel Etienne »
à Goudelin le 23 septembre